

2026 – 2031

École de Musique Intercommunale Sèvre et Loire

PROJET D'ETABLISSEMENT

ANNEXES

SOMMAIRE

- 1.** Fiches Actions *p. 3*
- 2.** Synthèse du Séminaire de la Commission Culture *p. 50*
- 3.** Consultation de Territoire *p. 52*
- 4.** Consultation de l'équipe *p. 57*
- 5.** État des Lieux *p. 63*
- 6.** Diagnostic *p. 93*

1. FICHES ACTION

AXE 1 // ENJEU 1 - Faciliter l'accès et attirer de nouveaux publics

ACTION #1.1 : Développer les propositions de cours en journée

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Mieux accueillir les publics
- Un établissement en prise avec son époque

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Attirer et diversifier les publics, renforcer l'image inclusive de l'école, prendre en compte les contraintes contemporaine et les rythmes de travail diversifiés et/ou atypiques de la population active, les disponibilités des séniors, optimiser l'usage des équipements
- Opérationnels : Élargir les horaires de cours en journée (instruments / pratiques collectives), identifier les créneaux adaptés, communiquer sur ces nouvelles propositions.

Public Cible

Adultes en activité, parents, seniors, publics éloignés ou empêchés.

Description de l'action

Mettre en place un programme de cours musicaux adaptés à la journée, incluant cours individuels, collectifs et ateliers d'initiation.

Moyens nécessaires

- Humains : Enseignants, équipe administrative
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Enseignants, direction, administration

Calendrier / Phasage

- Recensement public concerné / étude des besoins : année 2
- Communication et mise en oeuvre : année 3
- Évaluation : année 4 et 5

Indicateurs de réussite

- Nouvelles inscriptions
- Taux d'engagement des usagers / de l'équipe pédagogique

ACTION #1.2 : Faire évoluer le format des portes ouvertes

Enjeu(x) associé

- Mieux accueillir les publics
- Contribuer à l'animation de la vie culturelle du territoire
- Développer les démarches de co-construction et encourager la participation

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Attirer et diversifier les publics, renforcer la visibilité et l'attractivité de l'école, Encourager la fréquentation de l'école en tant que spectateur·ice.
- Opérationnels : Organiser des ateliers interactifs, mini-concerts et échanges avec les enseignant·es, valoriser les différents parcours proposés.

Public Cible

Familles, jeunes, adultes, nouveaux publics du territoire.

Description de l'action

Renouveler le format des portes ouvertes pour les rendre attractives et conviviales, en impliquant équipe et usagers

Moyens nécessaires

- Humains : Enseignants, équipe administrative (communication, organisation, accueil)
- Pilotage : Direction, Conseil pédagogique

Acteurs / Partenaires

- Interne : Enseignants, direction, administration
- Externe : Service Communication, Partenaires relai d'information

Calendrier / Phasage

- Concertation, Mise en oeuvre : année 1
- Évaluation : année 1 et 2

Indicateurs de réussite

- Nombre de visiteurs / Satisfaction
- Engagement de l'équipe pédagogique / mobilisation des élèves

ACTION #1.3 : Proposer des parcours parents / enfants

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Valoriser et encourager la pratique artistique
- Mieux accueillir les publics
- Décloisonner les classes et les dispositifs
- Prendre en compte les enjeux éthiques, écologiques, sociétaux

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Attirer et diversifier les publics, renforcer les liens intergénérationnels
- Opérationnels : Proposer un parcours instrumental parent/enfant pour les élèves débutants

Public Cible

Enfants (CE2 - CM1 - CM2) et leurs parents

Description de l'action

Parcours instrumental organisé autour de binômes parent/enfant, en pédagogie de groupe. Proposition de nouvelles pratiques collectives/collaboratives intergénérationnelles

Moyens nécessaires

- Humains : Equipe pédagogique
- Pilotage : Direction, Conseil pédagogique
- Techniques : Frais de scolarité adaptés / incitatifs

Acteurs / Partenaires

- Interne : Enseignants, direction, administration

Calendrier / Phasage

- Concertation, Prototypage du parcours : année 2
- Évaluation : année 4 et 5

Indicateurs de réussite

- Nombre de binômes inscrits
- Satisfaction des usagers

ACTION #1.4 : Proposer un parcours de découverte instrumentale “adultes”

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Valoriser et encourager la pratique
- Toucher les publics éloignés - empêchés
- Un établissement en prise avec son époque
- Soutenir et renforcer les petites classes

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Attirer et fidéliser le public adulte / senior, valoriser l'apprentissage tout au long de la vie, permettre l'accès à une pratique artistique par le collectif.
- Opérationnels : Concevoir un parcours de découverte adulte sur le modèle et les enjeux des parcours découverte enfants

Public Cible

Adultes débutant souhaitant découvrir la pratique musicale

Description de l'action

Parcours musical sur une année permettant de découvrir plusieurs instruments, de rencontrer l'équipe pédagogique et de rentrer dans l'apprentissage par le collectif et la réalisation de projets artistiques collaboratifs

Moyens nécessaires

- Humains : Enseignants, équipe administrative
- Matériels : parc instrumental adapté
- Pilotage : Direction, Conseil pédagogique

Acteurs / Partenaires

- Interne : Enseignants, direction, administration

Calendrier / Phasage

- Concertation, Prototypage du parcours : année 3
- Évaluation : année 4 et 5

Indicateurs de réussite

- Inscriptions en parcours découverte adultes et poursuite dans les classes instrumentales
- Satisfaction des élèves

AXE 1 // ENJEU 2 - Valoriser et encourager la pratique artistique

ACTION #2.1 : Proposer des évènements / Concerts partagés

Concerts "Famille" / Soirées "Ramène un copain"

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Faciliter l'accès et attirer de nouveaux publics
- Contribuer à l'animation de la vie culturelle du territoire
- Encourager les démarches de co-construction et de participation
- Prendre en compte les enjeux éthiques, écologiques, sociétaux - renforcer le lien intergénérationnel

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Valoriser la pratiques de tous, renforcer le lien social, impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants
- Opérationnels : Programmer des concerts où les élèves peuvent inviter amis et famille, encourager la participation collective et la mise en valeur des élèves.

Public Cible

Élèves et leurs proches

Description de l'action

Organiser des concerts, événements conviviaux où les élèves peuvent inviter leurs proches à se produire avec eux sur scène, accompagner le travail préparatoire de répétition, ouvrir ces évènements aux musiciens amateurs

Moyens nécessaires

- Humains : Enseignants
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe pédagogique, usagers
- Externes : éventuellement Communes, Bibliothèques, Lieux de diffusion pour des évènements hors les murs

Calendrier / Phasage

- Premières expérimentations : année 1
- Ajustement format / récurrence : année 2
- Évaluation : année 3

Indicateurs de réussite

- Nombre de participants / Spectateurs
- Satisfaction des participants

ACTION #2.2 : Proposer des projets de pratiques / de créations partagées

Chœurs / Orchestres éphémères

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Contribuer à l'animation de la vie culturelle du territoire
- Encourager les démarches de co-construction et de participation

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Encourager et valoriser la pratiques artistique, renforcer le lien social, toucher de nouveaux publics
- Opérationnels : Mettre en place des projets collectifs ponctuels, ouverts à toutes et tous

Public Cible

Tout public - Musicien·nes / Chanteur·ses amateurs

Description de l'action

Création de chœurs ou d'orchestres éphémères pour travailler un répertoire commun, se produire sur le territoire lors d'évènements. Projets encadrés par un·e ou des membres de l'équipe pédagogique.

Moyens nécessaires

- Humains : Enseignants
- Techniques : Communication, Organisation + Définir une politique tarifaire
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe pédagogique,
- Externes : éventuellement Communes, Lieux de diffusion pour des évènements hors les murs, acteurs associatifs

Calendrier / Phasage

- Projet pilote : année 2
- Ajustement format / récurrence : année 3
- Évaluation : année 3, 4

Indicateurs de réussite

- Nombre de participants
- Qualité de la restitution
- Engagement et Satisfaction des participants

ACTION #2.3 : Organiser des Jam Session / Scènes Ouvertes

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Contribuer à l'animation de la vie culturelle du territoire
- Promouvoir et accompagner les pratiques amateurs

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Encourager et valoriser la pratiques artistique, renforcer le lien social, toucher de nouveaux publics
- Opérationnels : Proposer des scènes ouvertes, jam session rassemblant élèves et musicien·es amateurs

Public Cible

Élèves, musiciens du territoire, adultes amateurs (et professionnels)

Description de l'action

Mise en place de jam sessions ou scènes ouvertes régulières permettant à chacun de se produire dans un cadre convivial et bienveillant. L'école de musique assure l'organisation technique ainsi que l'animation de la session par un membre de l'équipe pédagogique

Moyens nécessaires

- Humains : Enseignants, éventuellement intervenant extérieur (musicien / technicien)
- Techniques : Communication, Organisation, Sonorisation
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe pédagogique,
- Externes : Groupes amateurs, Orchestres et Associations musicales, lieux de diffusion (Intervalle notamment pour les soirées Jazz)

Calendrier / Phasage

- Projet déjà en cours (jam session Jazz)
- Elargissement à d'autres esthétiques (chanson par exemple, ...) : année 2
- Évaluation : année 2

Indicateurs de réussite

- Nombre de participants, musiciens et public

ACTION #2.4 : Organiser une semaine banalisée / Ecole ouverte

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Faciliter l'accès et attirer de nouveaux publics
- Améliorer l'offre et faire évoluer les dispositifs existants

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Encourager et valoriser la pratiques artistique, attirer de nouveaux publics sur des propositions ponctuelles, renforcer le lien entre élèves et musiciens amateurs, toucher de nouveaux publics
- Opérationnels : Planifier une semaine banalisée ouverte à toutes et tous autour d'ateliers ponctuels d'expérimentation, de pratique et de rencontre

Public Cible

Tout public

Description de l'action

Planifier une semaine banalisée (cours habituels supprimés), en cours ou fin d'année. Proposer plusieurs ateliers ponctuels de découverte, d'initiation, de pratique collective, de formation ouverts à toutes et tous. Les ateliers seraient proposés par l'équipe pédagogique.

Moyens nécessaires

- Humains : Toute l'équipe
- Techniques : Communication, Organisation,
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Toute l'équipe, usagers,
- Externes : non usagers

Calendrier / Phasage

- Projet pilote : année 3
- Ajustement format / récurrence : année 4
- Évaluation : année 4, 5

Indicateurs de réussite

- Participation des élèves et usagers
- Participation des non usagers
- Engagement de l'équipe
- Diversité des formats proposés

ACTION #2.5 : Développer une offre de formats courts : Stages, Ateliers

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Faciliter l'accès et attirer de nouveaux publics
- Améliorer l'offre et faire évoluer les dispositifs existants
- Accompagner les projets et parcours des musiciens amateurs

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Encourager et valoriser la pratiques artistique, attirer de nouveaux publics sur des propositions ponctuelles, renforcer le lien entre élèves et musiciens amateurs, toucher de nouveaux publics, Accompagner les pratiques amateurs
- Opérationnels : Développer une offre de stages et ateliers thématiques courts / ponctuels pour découvrir, expérimenter ou approfondir la pratique musicale.

Public Cible

Tout public

Description de l'action

Développer une offre de stages et ateliers thématiques courts / ponctuels (de 2/3h à 2 jours) pour découvrir une pratique (ex : découvrir sa voix, s'initier à la MAO ...), une esthétique (découvrir les percussions afro cubaines, ...), renforcer les compétences (master class, formation sonorisation, ...)

Moyens nécessaires

- Humains : Équipe pédagogique et/ou intervenants extérieurs, équipe administrative
- Techniques : Communication, Organisation, + Définir une politique tarifaire
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Toute l'équipe, usagers,
- Externes : non usagers, structures partenaires selon projet

Calendrier / Phasage

- Projet pilote : année 3
- Ajustement format / récurrence : année 4
- Évaluation : année 4, 5

Indicateurs de réussite

- Nombre de participants / public engagé
- Equilibre économique
- Engagement de l'équipe

AXE 1 // ENJEU 3 - Contribuer à l'animation de la vie culturelle du territoire

ACTION #3.1 : Développer les actions de diffusion d'élèves et de projets de l'école de musique hors les murs

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Faciliter l'accès et attirer de nouveaux publics
- Valoriser et encourager la pratique artistique
- Toucher des publics éloignés ou empêchés
- Favoriser les collaborations, les partenariats et la diffusion

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Faire rayonner l'école au-delà de ses murs, renforcer la visibilité des élèves et de l'établissement sur le territoire, contribuer activement à la vie culturelle
- Opérationnels : Organiser des concerts et auditions délocalisés

Public Cible

Elèves, habitants du territoire, publics éloignés / empêchés

Description de l'action

Développer la diffusion des élèves et des projets de classes hors les murs, en s'associant à des partenaires (communes, bibliothèques et médiathèques, cinémas, structures médico-sociales, ...) et/ou en s'adossant à des événements (cérémonies des voeux, fêtes de la musique, soirée thématiques, etc...)

Moyens nécessaires

- Humains : Équipe pédagogique,
- Techniques : Organisation, Coordination, Transport de matériel
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Équipe pédagogique, élèves
- Externes : partenaires selon projet (communes, bibliothèques et médiathèques, cinémas, structures médico-sociales, ...)

Calendrier / Phasage

- Action déjà en cours, à consolider : année 1 et 2
- Ajustement volume / récurrence / moyens nécessaires vs. faisabilité : année 2
- Évaluation : année 3

Indicateurs de réussite

- Nombre d'événements
- Public touché (nombre et diversité)
- Diversité des lieux et partenaires
- Dimensionnement et nombre d'évènements adapté à la capacité de l'équipe

ACTION #3.2 : Développer la présence d'artistes professionnels sur le territoire

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Faciliter l'accès et attirer de nouveaux publics
- Valoriser et encourager la pratique artistique
- Encourager les démarches de co-construction et la participation (valoriser les projets artistiques de des membres de l'équipe pédagogique)
- Améliorer l'offre et faire évoluer les dispositifs existants
- Favoriser les collaborations, les partenariats et la diffusion

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Enrichir l'offre culturelle du territoire, renforcer les liens entre élèves et professionnels, faciliter l'accès à la culture, renforcer les contenus pédagogiques
- Opérationnels : Organiser une saison de concerts professionnels et d'actions pédagogiques et/ou d'éducation artistique et culturelle avec les artistes invités (rencontres, masterclass, concerts scolaires, ...)

Public Cible

Elèves, habitants du territoire, scolaires, publics éloignés / empêchés

Description de l'action

Développer la programmation d'une saison de concerts professionnels (y compris des projets artistiques portés par des membres de l'équipe pédagogique) ouverts à tous, incluant des temps de médiation (rencontres, ateliers, master classes) avec les élèves et les scolaires. Cette action s'inscrit dans la continuité de l'existant. L'école accueille déjà des artistes chaque année qui interviennent auprès des classes instrumentales, de la fanfare des collèges, des scolaires, dans le cadre des projets d'action culturelle de l'école, projets parfois intégrés au programme opérationnel du PCT.

Moyens nécessaires

- Humains : Artistes invités, Equipe pédagogique, Intervenants extérieurs (technique), partenariat service PCT
- Matériels : salles, logistique, budget cachet artistiques
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe pédagogique, élèves
- Externes : artistes, établissements et structures partenaires, collectivités, Pôle AT (service PCT)

Calendrier / Phasage

- Action déjà en cours, à consolider
- Ajustement volume / récurrence / moyens nécessaires vs. faisabilité : année 2
- Évaluation : année 3

Indicateurs de réussite

- Nombre d'événements
- Public touché (nombre et diversité)
- Diversité des lieux et partenaires

ACTION #3.3 : Développer une proposition d'interventions auprès de public éloignés, empêchés, en partenariat avec les structures médico-sociales

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Valoriser et encourager la pratique artistique
- Toucher les publics éloignés / empêchés
- Intégrer les enjeux éthiques, écologiques et sociétaux
- Accompagner les projets (rôle ressource auprès des structures partenaires)

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Favoriser l'accès à la pratique musicale pour les publics empêchés ou éloignés de la culture.
- Opérationnels : Concevoir et animer des ateliers musicaux adaptés dans les structures médico-sociales (IME, EHPAD, foyers de vie...), accompagner les structures à l'élaboration de projets artistiques

Public Cible

Personnes en situation de handicap, personnes âgées, publics empêchés accueillis dans des établissements spécialisés.

Description de l'action

Mise en place d'ateliers de pratique musicale et créative adaptés aux besoins des publics spécifiques, en partenariat avec les établissements médico-sociaux du territoire. L'école peut s'appuyer sur des compétences en interne et sur l'outil "Orgue sensoriel / Capteurs adaptés". Ces ateliers pourront être réguliers (cycles) ou ponctuels (stages, interventions uniques). Les modalités d'action et d'intervention seront élaboré selon projet de la structure partenaire.

Moyens nécessaires

- Humains : Enseignants formés / sensibilisés / volontaires, personnels encadrant des structures médico-sociales
- Matériels : instruments adaptés, Orgue sensoriel, ... Financement de l'action par la structure partenaire
- Pilotage : Direction, référent inclusion

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe pédagogique
- Externes : structures médico sociales du territoire

Calendrier / Phasage

- Action et partenariats à reactiver : année 2
- Projets : Années 3 et 4
- Évaluation : année 4

Indicateurs de réussite

- Nombre de partenaires
- Nombre de participants
- Pérennisation des partenariats

AXE 1 // ENJEU 4 - Mieux accueillir les publics

ACTION #4.1 : Optimiser les horaires d'accueil en fonction de la fréquentation

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Une école ouverte, accessible et participative
- Un établissement en prise avec son époque

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Améliorer l'accessibilité et la qualité du service rendu aux usagers et la sécurité des bâtiments
- Opérationnels : Adapter les horaires d'accueil en fonction des temps d'activité de l'école (soirée, samedis) et notamment en cohérence avec les horaires de cours des plus jeunes

Public Cible

Tous les usagers (élèves, familles, adultes).

Description de l'action

Analyser la fréquentation actuelle et ajuster les horaires d'accueil afin de mieux répondre aux besoins des publics, notamment lors des pics d'activité (cours et événements internes)

Moyens nécessaires

- Humains : Équipe administrative
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Équipe administrative, direction

Calendrier / Phasage

- Analyse de la fréquentation : en cours
- Mise en place : année 1
- Évaluation : année 2 + ajustements continus selon retour des usagers

Indicateurs de réussite

- Satisfaction exprimée par les usagers
- Meilleure répartition de la charge de travail entre équipe administrative et direction

ACTION #4.2 : Mener une étude sur les besoins des usagers et l'aménagement des espaces d'accueil

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Une école ouverte, accessible et participative
- Un établissement en prise avec son époque

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Adapter les espaces aux usages réels et améliorer le confort et la convivialité.
- Opérationnels : Mener une enquête auprès des usagers et proposer des aménagements (espaces de travail pour adultes, permanences pour enfants/ados, coin attente convivial).

Public Cible

Tous les usagers (élèves, familles, adultes).

Description de l'action

Mener une étude sur les attentes des usagers concernant les espaces d'accueil, analyser les résultats et mettre en œuvre des aménagements concrets.

Moyens nécessaires

- Humains : Groupe de travail (Equipe, Direction, usagers)
- Technique : outil de sondage / budget d'investissement pour l'aménagement
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe administrative, direction
- Externe : Usagers / Services techniques-bâtiments

Calendrier / Phasage

- Constitution du groupe de travail, élaboration du questionnaire : année 2
- Mise en œuvre progressive : années 3 et 4
- Évaluation : fin année 4

Indicateurs de réussite

- Taux de réponse à l'enquête
- Satisfaction des usagers
- Usage des nouveaux espaces / aménagements

AXE 2 // ENJEU 5 - Prendre en compte le handicap et les troubles des apprentissages

ACTION #5.2 : Créer la mission de référent inclusion

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Faciliter l'accès
- Mieux accueillir les publics
- Prendre en compte les enjeux éthiques, écologiques et sociétaux
- Poursuivre la structuration et consolider le projet pédagogique

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Affirmer la volonté inclusive de l'école de musique, améliorer l'accueil des publics concernés (élèves et familles), Favoriser les collaborations en interne
- Opérationnels : Nommer un(e) référent(e) handicap, définir ses missions, accompagner son parcours de formation et lui donner les moyens de coordonner et d'accompagner les publics identifiés.

Public Cible

Élèves en situation de handicap ou avec troubles des apprentissages, familles, équipe pédagogique

Description de l'action

Création d'une mission de référent handicap chargé·e d'orienter et d'accompagner les familles, de soutenir les enseignants dans la mise en place de stratégies pédagogiques adaptées, et de faire le lien avec l'ensemble de la communauté éducative concernée

Moyens nécessaires

- Humains : Référent inclusion (enseignant formé ou recruté), équipe pédagogique
- Financier : Formation (du référent handicap et de l'équipe)
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Direction, enseignants, administration, élèves/familles

Calendrier / Phasage

- Nomination d'un référent inclusion : année 1
- Formation, Définition des missions, Communication : année 1
- Mise en oeuvre et suivi : année 2 et suivantes
- Évaluation / Ajustements : année 3 et suivantes

Indicateurs de réussite

- Référent identifié et mission effective
- Nombre d'élèves, de familles accompagnées
- Engagement de l'équipe pédagogique dans la démarche
- Satisfaction des enseignants et usagers

ACTION #5.2 : Proposer un accompagnement adapté / personnalisé aux élèves DYS / TDAH / TSA

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Faciliter l'accès
- Mieux accueillir les publics
- Prendre en compte les enjeux éthiques, écologiques et sociétaux
- Poursuivre la structuration et consolider le projet pédagogique

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Faciliter l'accès et le suivi d'un parcours à l'école de musique aux élèves avec troubles spécifiques des apprentissages, affirmer la démarche inclusive de l'établissement
- Opérationnels : Adapter les contenus, supports et modalités pédagogiques selon les besoins, s'appuyer sur le référent handicap pour faciliter la participation des élèves aux dispositifs collectifs

Public Cible

Élèves présentant des troubles DYS, TDAH, TSA.

Description de l'action

Mettre en place un accompagnement pédagogique personnalisé, aménager les parcours et dispositifs, en lien avec le référent inclusion. Former et sensibiliser les enseignants aux méthodes spécifiques et aux outils adaptés.

Moyens nécessaires

- Humains : référent inclusion, équipe pédagogique, équipe administrative
- Pilotage : référent inclusion, direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Référent inclusion, Direction, enseignants, administration, élèves/familles
- Externe : éventuellement structures médico-sociales, éducation nationale, etc... selon le profil des élèves concernés

Calendrier / Phasage

- Diagnostic et identification des besoins : année 2
- Mise en oeuvre et suivi : année 2 et suivantes
- Ajustements continu et évaluation annuelle des dispositifs et actions mises en place

Indicateurs de réussite

- Nombre d'élèves bénéficiant d'un accompagnement adapté
- Retours positifs des familles
- Progression et assiduité des élèves concernés

ACTION #5.3 : Proposer un parcours / des dispositifs adaptés aux personnes (enfants, jeunes, adultes) en situation de handicap

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Faciliter l'accès
- Mieux accueillir les publics
- Prendre en compte les enjeux éthiques, écologiques et sociétaux
- Poursuivre la structuration et consolider le projet pédagogique

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Permettre Faciliter l'accès à une pratique artistique aux personnes en situation de handicap
- Opérationnels : Créer des parcours adaptés (cours individuels, ateliers collectifs spécifiques, partenariats avec établissements spécialisés)

Public Cible

Personnes en situation de handicap (enfants, jeunes, adultes, séniors)

Description de l'action

Concevoir et proposer des dispositifs adaptés permettant aux personnes en situation de handicap de s'engager dans une pratique musicale régulière et valorisante, intégrée dans le projet global de l'école.

Moyens nécessaires

- Humains : référent inclusion, équipe pédagogique, équipe administrative
- Pilotage : référent inclusion, direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Référent inclusion, Direction, enseignants, élèves/familles
- Externe : structures médico-sociales (MAS, IME, EHPAD, etc...)

Calendrier / Phasage

- Une proposition existe déjà pour les adultes sur des formats de cours d'instrument adaptés (temps, contenu) en piano et guitare
- Diagnostic et identification des besoins, des partenaires et des publics : année 2
- Mise en oeuvre et suivi : année 3 et suivantes
- Evaluation : année 4 (ajustements) et 5

Indicateurs de réussite

- Nombre d'élèves concernés
- Diversité des propositions
- Fidélisation des élèves et satisfaction des familles et/ou établissements partenaires

AXE 2 // ENJEU 6 - Toucher les publics éloignés / empêchés

ACTION #6.1 : Mener des actions et projets à destination des publics empêchés, en partenariat avec les structures médico-sociales

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Faciliter l'accès
- Valoriser et encourager la pratique artistique
- Prendre en compte les enjeux éthiques, écologiques et sociétaux
- Favoriser l'innovation pédagogique

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Permettre l'accès à la pratique musicale des publics empêchés et contribuer à l'inclusion culturelle
- Opérationnels : Concevoir et animer des ateliers et projets adaptés au sein des structures médico-sociales et autres lieux accueillant des publics éloignés.

Public Cible

Personnes en situation de handicap, publics empêchés (personnes âgées, hospitalisées, en foyer de vie ou en établissement médico-social)

Description de l'action

Organisation d'intervention de pratique artistique (ateliers, concerts, projets participatifs) directement dans les structures médico-sociales partenaires, pour permettre aux publics empêchés d'accéder à la pratique artistique. Cette action vise à relancer une démarche et des partenariats qui constituaient un axe fort de l'action de l'école jusqu'en 2020.

Moyens nécessaires

- Humains : Référent inclusion, équipe pédagogique, personnels encadrants des structures médico-sociales
- Matériels : instruments adaptés, financement des actions (temps d'intervention, de coordination)
- Pilotage : Direction, référent inclusion

Acteurs / Partenaires

- Interne : Direction, référent inclusion, équipe pédagogique
- Externe : IME, MAS, EHPAD, foyers de vie, hôpitaux, associations spécialisées, collectivités locales

Calendrier / Phasage

- Identification de structures partenaires : année 2
- Premiers projets et ateliers : année 3

Indicateurs de réussite

- Nombre de structures partenaires
- Nombre de participants impliqués
- Retours qualitatifs des usagers et encadrants
- Pérennisation ou renouvellement des actions

ACTION #6.2 : Renforcer le rôle de l'école comme établissement ressource auprès des structures médico-sociales et partenaires du territoire

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- L'école de musique, un lieu de culture global
- Prendre en compte les enjeux éthiques, écologiques et sociétaux
- Favoriser la collaboration, les partenariats

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Positionner l'école comme partenaire et ressource de projets artistiques adaptés et inclusifs
- Opérationnels : Mettre à disposition l'expertise de l'école (conseil, ingénierie, ressources et compétences pédagogiques), co-construire, accompagner les structures médico-sociales partenaires dans l'élaboration et la réalisation de projets de pratique et de création artistiques adaptées.

Public Cible

Structures médico-sociales (IME, EHPAD, foyers de vie, hôpitaux, associations spécialisées) et leurs usagers

Description de l'action

Développer un rôle ressource en accompagnant les établissements médico-sociaux dans la conception et la mise en œuvre de projets musicaux participatifs (ateliers de pratique, créations collectives, ...). L'école assure un appui méthodologique, pédagogique et artistique, en lien étroit avec les équipes éducatives et soignantes et est en capacité d'intervenir en tant qu'opérateur de projet.

Moyens nécessaires

- Humains : Référent inclusion, équipe pédagogique, personnels encadrants des structures médico-sociales
- Pilotage : Direction, référent inclusion

Acteurs / Partenaires

- Interne : Direction, référent inclusion, équipe pédagogique
- Externe : IME, MAS, EHPAD, foyers de vie, hôpitaux, associations spécialisées, collectivités locales et financeurs pour l'appui logistique et financier

Calendrier / Phasage

- Identification de structures partenaires : année 2
- Premiers projets et ateliers : année 3

Indicateurs de réussite

- Nombre de projets accompagnés
- Diversité et qualité des projets menés
- Satisfaction des établissements partenaires et des usagers
- Pérennisation des collaborations avec certaines structures

AXE 2 // ENJEU 7 - Favoriser l'implication, la participation la concertation et les démarches de co-construction

ACTION #7.1 : Mettre en place un conseil d'établissement

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Un établissement en prise avec son époque
- Favoriser la collaboration, les partenariats
- Poursuivre la structuration interne

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Favoriser une gouvernance participative et impliquer les différents acteurs dans la vie et le projet de l'école.
- Opérationnels : Mettre en place une instance de concertation et de pilotage réunissant direction, enseignants, élus, usagers (élèves, familles, musiciens) et partenaires pour échanger et co-construire collectivement les grandes orientations et les perspectives d'évolution du projet.

Public Cible

Élus communautaires, direction, équipes pédagogique et administrative, usagers (élèves, familles, musiciens amateurs), partenaires de l'école.

Description de l'action

Identifier et fédérer les différentes catégories d'acteurs impliqués dans la vie et le fonctionnement de l'école, constituer un conseil d'établissement composé de représentants, définir les modalités de fonctionnement et animer cette nouvelle instance

Moyens nécessaires

- Humains : équipe, usagers, élus,
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Équipe, usagers
- Externe : Elus, partenaires

Calendrier / Phasage

- Préfiguration : année 1
- Constitution du conseil : année 2
- Réunions régulières
- Evaluation de la démarche lors du bilan d'étape de projet d'établissement

Indicateurs de réussite

- Participation, engagement des différentes catégories d'acteurs
- Efficience de cet espace de gouvernance (qualité des échanges, pertinence des avis et préconisations portés)

ACTION #7.2 : Créer un conseil d'élèves

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Un établissement en prise avec son époque
- Favoriser la collaboration, les partenariats
- Poursuivre la structuration interne

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Encourager la participation des élèves à la vie de l'école et à la co-construction de projets, Garantir la représentativité de l'ensemble des catégories d'acteurs au conseil d'établissement
- Opérationnels : Mettre en place un conseil rassemblant des élèves élus ou volontaires pour représenter leurs pairs et participer à la concertation, la co-construction de projets et s'impliquer dans la gouvernance de l'établissement (via le conseil d'établissement)

Public Cible

Elèves

Description de l'action

Création d'un conseil des élèves chargé de proposer des idées, contribuer aux projets collectifs et remonter les besoins ou attentes des élèves auprès de la direction et du conseil d'établissement. Établir un cahier des charge du conseil d'élève, des modalités de désignation, d'élection permettant d'assurer la représentativité de l'ensemble des usagers concernés, des modalités de fonctionnement et animer l'instance

Moyens nécessaires

- Humains : élèves
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Direction, élèves, équipe pédagogique, parents et familles

Calendrier / Phasage

- Préfiguration : année 1
- Constitution du conseil d'élève : année 2
- Evaluation de la démarche lors du bilan d'étape de projet d'établissement

Indicateurs de réussite

- Adhésion de l'ensemble des élèves à la démarche
- Représentativité des membres élus
- Implication des représentants
- Efficience de cet espace de gouvernance (qualité des échanges, pertinence des avis et préconisations portés)

ACTION #7.3 : Favoriser et encourager de nouveaux modes de participation et outils pour la co-construction des actions et du projet

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Un établissement en prise avec son époque
- Favoriser la collaboration, les partenariats
- Optimiser les ressources et processus internes
- Poursuivre la structuration interne

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Renforcer la co-construction et l'implication de l'ensemble de la communauté de l'école
- Opérationnels : Concevoir et tester de nouveaux outils et méthodes (numériques ou physiques) permettant aux élèves, familles, enseignants et partenaires de contribuer activement aux projets et décisions.

Public Cible

Equipe pédagogique, administrative, direction, élèves, familles, usagers

Description de l'action

Expérimenter et déployer des espaces et outils participatifs innovants (plateformes numériques, tableaux collaboratifs, ateliers de réflexion) pour favoriser l'expression, le dialogue et l'engagement de tous dans la co-construction des projets de l'école. Cette action peut se décliner à la fois comme "penser de nouveau mode de faire" mais aussi sous un aspect plus technique (mise en place d'outils collaboratifs d'échange et de partage de l'information, pour le fonctionnement courant, le suivi scolarité, les échanges de pratiques et de contenus, l'élaboration de projets, ...)

Moyens nécessaires

- Humains : Équipe et usagers
- Pilotage : Direction,

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe et usagers
- Externe : Services ressources et fonction support de la CCSL (communication, informatique, ...)

Calendrier / Phasage

- Préfiguration (réflexion, conception des outils) : année 3
- Test et déploiement : année 4
- Evaluation : fin année 4 / année 5

Indicateurs de réussite

- Engagement des différentes catégories d'acteurs dans la démarche et l'usage des outils
- Qualité et pertinence des contributions
- Plus value de la démarche pour chacun des acteurs concernés

ACTION #7.4 : Faire évoluer les démarches et postures pédagogique pour favoriser l'implication, la participation et l'autonomie des élèves

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Favoriser l'innovation pédagogique
- Améliorer l'offre, faire évoluer les dispositifs existants
- Fidéliser les jeunes
- Accompagner les projets

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Rendre les élèves acteurs de leur parcours et renforcer leur engagement dans la pratique musicale, Encourager des pratiques pédagogiques en phase avec l'époque
- Opérationnels : Faire évoluer les pratiques pédagogiques pour encourager initiative, responsabilité et participation active des élèves dans leur formation et dans les projets collectifs.

Public Cible

Equipe pédagogique, élèves

Description de l'action

Mettre en œuvre une démarche pédagogique qui encourage l'implication des élèves : choix de projets, prise de décision sur les activités, participation à l'organisation et à la conduite de projets collectifs. Formation des enseignants à ces pratiques pour renforcer la posture active de l'élève.

Moyens nécessaires

- Humains : Équipe pédagogiques et élèves
- Formation
- Pilotage : Direction, Conseil pédagogique

Acteurs / Partenaires

- Interne : Équipe pédagogiques et élèves

Calendrier / Phasage

- Démarche au long court sur l'ensemble de la durée du projet d'établissement
- Formation d'équipe à prévoir
- Mise en valeur des démarches chaque année
- Evaluation : continue pour les différentes initiatives, année 5 pour la démarche globale

Indicateurs de réussite

- Engagement et implication des élèves et enseignants dans la démarche
- Évolution constatée des démarches et posture pédagogique

AXE 3 // ENJEU 8 - Améliorer l'offre et faire évoluer les dispositifs existants

ACTION #8.1 : Structurer et renforcer les contenus des fins de 2ème cycle et cycle 3

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Valoriser et encourager la pratique artistique
- Elargir l'offre et fidéliser les jeunes
- Accompagner les projets et parcours des musiciens
- Poursuivre la structuration et consolider le projet pédagogique

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : renforcer les contenus pédagogiques de la formation des grands élèves pour consolider leurs acquis, leur permettre de s'engager dans une pratique amateur autonome, de s'ouvrir à de nouvelles formes en phase avec les pratiques contemporaines. Valoriser l'action de l'école en rendant visible la qualité des formations proposées. Proposer une offre de formation en adéquation avec la taille et le territoire de rayonnement de l'établissement
- Opérationnels : Enrichir les programmes des Fin Cycle 2 et Cycle 3, intégrer une offre de formation complémentaire pour les élèves les plus avancés / engagés, proposer des contenus diversifiés et motivants

Public Cible

Élèves des Fin Cycle 2 et Cycle 3

Description de l'action

Évolution des contenus pédagogiques, ajout de modules complémentaires (approfondissement technique, pratiques collectives, esthétiques variées) et mise en place d'ateliers pour consolider les compétences et favoriser la motivation. Cette action s'inscrit dans la continuité du dispositif expérimental "Parcours Projet" mis en place depuis l'année 24-25.

Moyens nécessaires

- Humains : Enseignants des cycles concernés, intervenants ponctuels
- Pilotage : Direction, conseil pédagogique

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe pédagogique, direction, grands élèves
- Externe : partenaires et intervenants éventuels

Calendrier / Phasage

- Parcours projet déjà mis en place - évaluation : année 1
- Elaboration du projet pédagogique Cycle 2 et 3 : année 1
- Évaluation et ajustements : année 2 et 3

Indicateurs de réussite

- Engagement et implication des élèves
- Qualité des projets menés et évaluation des compétences transversale des grands élèves
- Insertion dans une pratique amateur / Orientation vers une formation complémentaire pré-professionnelle / poursuite de la pratique des grands à l'issue de leur scolarité

ACTION #8.2 : Proposer un dispositif d'accompagnement de projet aux grands élèves

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Valoriser et encourager la pratique artistique
- Elargir l'offre et fidéliser les jeunes
- Accompagner les projets et parcours des musiciens
- Poursuivre la structuration et consolider le projet pédagogique

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Favoriser l'épanouissement artistique des élèves avancés et les soutenir dans leurs projets personnels ou collectifs. Valoriser l'action de l'école en rendant visible la qualité des projets des élèves.
- Opérationnels : Mettre en place un accompagnement individualisé / de groupe pour les projets artistique des grands élèves

Public Cible

Grands élèves : fin cycle 2, cycle 3 (et anciens élèves)

Description de l'action

Organisation de tutorats, suivi individualisé, ateliers de perfectionnement et conseil sur les projets artistiques (répétition, enregistrement, diffusion), mise à disposition d'espaces de répétition. Soutien à la mise en réseau avec d'autres ensembles ou structures musicales, aide aux premières diffusions. Des initiatives ponctuelles, à périmètre restreint sont déjà en cours, notamment avec les élèves du parcours projet

Moyens nécessaires

- Humains : Enseignants (selon compétences identifiées), intervenants extérieurs ponctuels
- Matériel : mise à disposition de salles et matériel
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe pédagogique, direction, grands élèves
- Externe : partenaires et intervenants éventuels, collectivité, lieux de diffusion, associations de pratique en amateur

Calendrier / Phasage

- Identification des besoins : année 1
- Mise en place de l'accompagnement au projet : année 2
- Évaluation au projet

Indicateurs de réussite

- Nombre de projets accompagnés
- Taux de satisfaction des élèves et enseignants
- Réalisation effective des projets

ACTION #8.3 : Initier et soutenir des projets en collaboration avec les ensembles amateurs

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Valoriser et encourager la pratique artistique
- Accompagner les projets et parcours des musiciens

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Renforcer le lien avec le territoire et la pratique collective en favorisant la collaboration avec les ensembles amateurs.
- Opérationnels : Développer et soutenir des projets communs (concerts, créations collectives, ateliers) impliquant élèves, équipe pédagogique et musiciens amateurs.

Public Cible

Elèves, musiciens et ensembles amateurs du territoire

Description de l'action

Organisation de projets collaboratifs avec des ensembles amateurs : ateliers conjoints, concerts, projets pédagogiques ou créatifs, favorisant la pratique collective et l'échange intergénérationnel ainsi que l'intégration de grands élèves dans ces ensembles. Cette action vise à renforcer des actions ponctuelles déjà existantes et à les inscrire dans une forme de régularité.

Moyens nécessaires

- Humains : Enseignants, Direction artistique et bureau associatif des ensembles amateurs
- Pilotage : Direction, Directeurs artistiques

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe pédagogique, élèves,
- Externe : structures de pratiques et musiciens amateurs, collectivité et lieux de diffusion

Calendrier / Phasage

- Poursuite et élargissement des projets menés : années 1 et 2
- Évaluation lors du bilan d'étape

Indicateurs de réussite

- Nombre de projets
- Participation des élèves
- Retours qualitatif des bénéficiaires (musiciens, familles, public)

ACTION #8.4 : Soutenir et renforcer les petites classes / instruments rares

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Poursuivre la structuration interne
- Favoriser la collaboration, les partenariats
- Contribuer à l'animation de la vie culturelle du territoire

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Préserver et valoriser les instruments rares et consolider les petites classes pour garantir la diversité de l'offre pédagogique.
- Opérationnels : Soutenir et promouvoir les petites classes (harpe, accordéon, cuivres, contrebasse...) pour maintenir l'équilibre au sein de l'école, pérenniser les postes et temps de travail des enseignants et assurer la cohérence des pratiques instrumentales proposées, en phase avec les pratiques culturelles sur le territoire (orchestres de cuivres et d'harmonie, fanfare, musiques traditionnelles, ...)

Public Cible

Élèves et nouveaux élèves (primaire, collégiens - fanfare, ...)

Description de l'action

Soutien organisationnel et pédagogique des petites classes, valorisation de ces instruments dans des projets collectifs, des actions de diffusion et de promotion, notamment via des séances spécifiques d'essai, une communication ciblée

Moyens nécessaires

- Humains : Enseignants concernés
- Pilotage : Direction, Conseil pédagogique

Acteurs / Partenaires

- Interne : Enseignants, direction
- Externe : Ensembles amateurs, établissements scolaires

Calendrier / Phasage

- Démarche déjà en cours, à poursuivre
- Évaluation lors du bilan d'étape - année 3

Indicateurs de réussite

- Maintien et augmentation des effectifs des classes concernées

AXE 3 // ENJEU 9 - Élargir l'offre, attirer et fidéliser les jeunes (collégiens, lycéens)

ACTION #9.1 : S'ouvrir aux nouvelles pratiques artistiques

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Valoriser et encourager la pratique artistique
- Améliorer l'offre et les dispositifs existants
- Encourager l'innovation pédagogique

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Poursuivre l'ouverture de l'école aux pratiques artistiques contemporaines et le décloisonnement des pratiques et des approches pédagogiques. Renforcer son attractivité auprès des jeunes. Diversifier l'offre en intégrant des esthétiques actuelles (musiques urbaines, électroniques, musique à l'image, etc.). Valoriser les démarches de création et d'invention
- Opérationnels : Intégrer de nouvelles esthétiques dans les parcours et pratiques pédagogiques, encourager l'usage de nouveaux outils et de nouvelles technologies dans les classes traditionnelles. Communiquer sur la démarche pour être identifier et attirer de nouveaux publics

Public Cible

Elèves (adolescents, jeunes adultes), nouveaux publics

Description de l'action

L'école intègre dans ses parcours les esthétiques contemporaines (musiques urbaines, électroniques, musique à l'image) et encourage l'usage de nouveaux outils et technologies, via l'évolution du matériel et la formation des enseignants. Les démarches de création et d'invention sont valorisées, avec la participation possible d'artistes invités, et présentées lors de restitutions publiques (concerts, performances, scènes ouvertes). L'action s'inscrit dans la continuité de l'enseignement actuel des musiques actuelles et de la MAO, visant à rester en phase avec les pratiques contemporaines et à fidéliser un nouveau public.

Moyens nécessaires

- Humains : Enseignants formés, intervenants ponctuels
- Matériel : Logiciels de MAO, matériel informatique, instruments et matériel spécifique de ces pratiques
- Pilotage : Direction, conseil pédagogique

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe pédagogique, direction, élèves
- Externe : établissement scolaire et services jeunesse, artistes/intervenants

Calendrier / Phasage

- Cette action s'inscrit dans la continuité du projet actuel
- Évaluation et ajustements : année 2 et 3

Indicateurs de réussite

- Engagement de l'équipe dans la démarche
- Nouveaux publics

AXE 3 // ENJEU 10 - Encourager et favoriser les démarches pédagogiques innovantes et l'expérimentation

ACTION #10.1 : Développer et encourager les démarches, pratiques et parcours pluridisciplinaires

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Valoriser et encourager la pratique artistique
- Améliorer l'offre et les dispositifs existants

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Favoriser des parcours riches et diversifiés, permettant aux élèves d'explorer plusieurs disciplines et pratiques musicales et artistiques dépassant l'approche historique de spécialisation instrumentale
- Opérationnels : Proposer des parcours et/ou projets, ateliers pluridisciplinaires (approche multi-instrumentiste par exemple), intégrer la dimension de corps et d'espace (expression corporelle, danse) dans les parcours traditionnels

Public Cible

Elèves (adolescents, jeunes adultes), nouveaux publics

Description de l'action

Proposer des parcours, ateliers et projets pluridisciplinaires permettant aux élèves d'explorer plusieurs disciplines et pratiques instrumentales, au-delà de la spécialisation habituelle des parcours et dispositifs. Les nouveaux parcours proposeront une approche multi-instrumentiste. Ils pourront notamment être destinés aux élèves souhaitant découvrir et expérimenter différentes pratiques avant de choisir leur orientation. La relation au corps et à l'espace pourra être explorée dans les dispositifs traditionnels en s'appuyant sur les compétences en interne (professeur de danse).

Moyens nécessaires

- Humains : Equipe pédagogique
- Pilotage : Direction, conseil pédagogique

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe pédagogique, direction, élèves

Calendrier / Phasage

- Pour la mise en place de nouveaux parcours
 - Etude, réflexion et élaboration : année 3
 - Évaluation et ajustements : année 4 et 5

Indicateurs de réussite

- Engagement de l'équipe dans la démarche
- Inscription dans les nouveaux parcours

ACTION #10.2 : Décloisonner les classes et dispositifs

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Améliorer l'offre et les dispositifs existants
- Favoriser la collaboration et les partenariats
- Consolider le projet pédagogique
- Optimiser les ressources

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Favoriser la souplesse pédagogique et l'ouverture, les échanges et la collaboration entre dispositifs pour enrichir l'expérience des élèves et développer leur autonomie
- Opérationnels : Ouvrir les classes, encourager la pédagogie de groupe, les collaborations au sein de l'équipe et le co-enseignement, dans des projets mais également au quotidien. Valoriser la diversité des compétences au sein de l'équipe pédagogique. Encourager l'entraide, le faire et apprendre ensemble auprès des élèves.

Public Cible

Elèves

Description de l'action

Organiser des cours en pédagogie de groupe. Encourager l'équipe pédagogique à regrouper des élèves de même âge/même niveau de plusieurs classes instrumentales sur des créneaux communs dans l'organisation régulière. Positionnement des pratiques collectives sur des créneaux communs (même famille instrumentale / mais niveau différents ou différentes familles instrumentales et niveau homogènes). Encourager et faciliter le co-enseignement, les échanges d'élèves/de professeurs entre les classes, les pôles. Porter et expliquer la démarche auprès des familles

Moyens nécessaires

- Humains : Equipe pédagogique, familles
- Matériels : Gestion du planning des salles plus complexe
- Pilotage : Direction, conseil pédagogique

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe pédagogique, direction, élèves, familles

Calendrier / Phasage

- Démarche et classes pilote déjà en cours
- Etendre l'action : année 1
- Formation d'équipe : année 2 - 3
- Evaluation et suivi annuel

Indicateurs de réussite

- Engagement de l'équipe
- Satisfaction des élèves
- Adhésion des familles à la démarche

ACTION #10.3 : Encourager et accompagner les démarches de création et d'invention

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Améliorer l'offre et les dispositifs existants
- Consolider le projet pédagogique

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Stimuler la créativité et l'autonomie des élèves en développant leur capacité à créer et inventer.
- Opérationnels : Favoriser l'expérimentation, la composition et l'improvisation, Encourager la pédagogie de projet

Public Cible

Elèves

Description de l'action

Sensibiliser l'ensemble de l'équipe pédagogique aux enjeux des démarches d'expérimentation et de création. Encourager et faciliter les projets de classes intégrant ces approches, la pédagogie de projet. S'appuyer sur les compétences en interne (composition, arrangement, improvisation, MAO, etc...) Valoriser les productions. Incrire ces démarches dans le projet pédagogique de l'école et dans le référentiel des parcours d'élèves.

Moyens nécessaires

- Humains : Equipe pédagogique
- Pilotage : Direction, conseil pédagogique

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe pédagogique, direction, élèves, familles

Calendrier / Phasage

- Action en cours - à suivre et renforcer

Indicateurs de réussite

- Engagement de l'équipe
- Nombre et qualité des projets / des productions

AXE 4 // ENJEU 11 - Accompagner les projets et parcours des musiciens amateurs

ACTION #11.1 : Proposer des conférences, masterclass et ateliers thématiques

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Valoriser et encourager la pratique artistique
- Améliorer l'offre et les dispositifs existants

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Valoriser la pratique artistique des musiciens amateurs, renforcer leurs compétences techniques et artistiques. Repositionner l'école comme d'établissement ressource sur le territoire
- Opérationnels : Organiser des conférences, masterclass et ateliers thématiques animés par des professionnels ou membres de l'équipe pédagogique pour enrichir les connaissances et pratiques des participants.

Public Cible

Musiciens amateurs, grands élèves et ensembles locaux.

Description de l'action

Proposer des ateliers, masterclass et conférences autour de thématiques variées (technique instrumentale, technique du spectacle vivant, composition, esthétiques musicales, communication, diffusion), répondant aux attentes et aux besoins des musiciens amateurs. Enrichir et soutenir la pratique artistique en amateur par des actions ciblées

Moyens nécessaires

- Humains : Equipe pédagogique, intervenants extérieurs
- Matériels : salles, espaces de travail
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe pédagogique, direction,
- Externe : musiciens amateurs

Calendrier / Phasage

- Recensement des acteurs, du public visé, des besoins et des attentes : année 2
- Premières actions : année 4
- Evaluation : année 4 / année 5 si poursuite de l'action

Indicateurs de réussite

- Nombre de conférences, ateliers et masterclass réalisés
- Taux de participation des musiciens du territoire
- Qualité et pertinence des interventions (satisfaction participants)

ACTION #11.2 : Mettre en place un dispositif d'accompagnement de projet

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Valoriser et encourager la pratique artistique
- Améliorer l'offre et les dispositifs existants

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Soutenir le développement des projets artistiques des musiciens amateurs et des ensembles, renforcer leur autonomie. Contribuer au dynamisme des pratiques artistiques sur le territoire. Positionner l'école comme établissement ressource
- Opérationnels : Proposer un suivi personnalisé des projets (individuel ou collectif), accompagnement artistique et technique, accès aux ressources et conseils adaptés aux besoins des musiciens.

Public Cible

Musiciens amateurs, grands élèves et ensembles locaux.

Description de l'action

Création d'un dispositif d'accompagnement complet pour les projets individuels ou collectifs : suivi personnalisé, conseil artistique, mise à disposition de locaux de répétition, soutien à la direction artistique et accès aux ressources pédagogiques et professionnelles. L'action vise à faciliter le développement et l'épanouissement des projets des musiciens amateurs et à renforcer la vitalité des pratiques musicales locales. Cette action pourra s'appuyer sur l'équipe pédagogique et vise également à valoriser les compétences artistiques des enseignants.

Moyens nécessaires

- Humains : Equipe pédagogique, intervenants extérieurs
- Matériels : salles de répétition, parc instrumental et matériel
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe pédagogique, direction,
- Externe : musiciens amateurs, groupes, ensembles et orchestres

Calendrier / Phasage

- Recensement des acteurs, du public visé, des besoins et des attentes : année 2
- Premières actions : année 3
- Evaluation : année 4 / année 5 si poursuite de l'action

Indicateurs de réussite

- Nombre de projets accompagnés
- Satisfaction des participants et impact sur le développement des projets

AXE 4 // ENJEU 12 - Favoriser les collaborations, les partenariats, la diffusion

voir

ACTION #3.1 : Développer les actions de diffusion d'élèves et de projets de l'école de musique hors les murs

ACTION #8.3 : Initier et soutenir des projets en collaboration avec les ensembles amateurs

AXE 5 // ENJEU 13 - Optimiser les ressources et les processus internes

ACTION #13.1 : Mettre en place un environnement numérique de travail

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Poursuivre la structuration

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Faciliter la coordination interne, améliorer la communication et l'accès aux ressources pour l'équipe pédagogique et administrative.
- Opérationnels : Déployer des outils numériques collaboratifs (gestion de planning, partage de documents, suivi pédagogique) pour combler les manques du logiciel métier (Imuse) et former l'équipe à leur utilisation.

Public Cible

équipe pédagogique et administrative

Description de l'action

Création d'un environnement numérique collaboratif pour les échanges d'informations, la mise à disposition et l'usage de documents partagés, le suivi pédagogique des classes et projets, le partage de ressources pédagogiques et la communication interne. La formation des utilisateurs est assurée pour garantir une appropriation efficace des outils. Cette action vise à répondre aux besoins d'un espace partagé par l'équipe pédagogique (qui ne dispose ni d'ordinateurs professionnels, ni d'un accès au serveur interne). L'outil Interstice déployé sur la collectivité pourrait répondre aux besoins.

Moyens nécessaires

- Humains : Equipe
- Pilotage : Direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe
- Externe : service informatique (conseil et support)

Calendrier / Phasage

- Cahier des charges : année 1
- Déploiement et formation de l'équipe : année 2
- Evaluation : année 3

Indicateurs de réussite

- Taux d'utilisation des outils par l'équipes
- Amélioration de la coordination et de la circulation de l'information

ACTION #13.2 : Renforcer la cohésion d'équipe et la complémentarité des deux pôles d'enseignement

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Poursuivre la structuration

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Finaliser la fusion des établissement, renforcer la cohésion et la complémentarité des deux pôles de l'école pour un fonctionnement harmonieux et efficace
- Opérationnels : S'appuyer sur le nouveau projet d'établissement pour renforcer la cohésion et l'interconnaissance au sein de l'équipe, notamment au travers des actions de collaboration, de concertation et co-construction, de participation à la gouvernance.

Public Cible

équipe pédagogique et administrative

Description de l'action

Renforcer la culture de travail en équipe et les valeurs communes entre les deux pôles de l'école (pédagogique et administrative), via des réunions et temps de travail collectifs réguliers, des projets communs et des outils de coordination. Poursuivre la structuration de l'équipe pédagogique autour de départements. Encourager la participation aux espaces de concertation (conseil pédagogique, conseil d'établissement) en portant une attention particulière à la représentativité de chaque pôle et composante de l'établissement. Garantir des espaces de dialogue et d'échanges accueillants et bienveillants. L'objectif est d'améliorer la complémentarité et la cohérence interne pour un fonctionnement apaisé.

Moyens nécessaires

- Humains : Equipe au complet
- Pilotage : Direction, Direction pôle AT

Acteurs / Partenaires

- Interne : Equipe
- Externe : consultants ou formateurs, éventuellement RH

Calendrier / Phasage

- Cette action s'inscrit dans la poursuite de la démarche engagée il y a 5 ans
- Refonte du fonctionnement du conseil pédagogique, des départements, des modes de désignation et des mandats en cours : année 1
- Evaluation : année 3

Indicateurs de réussite

- Qualité de la collaboration entre les pôles
- Meilleure interconnaissance
- Investissement de l'équipe dans les instances de concertation et de gouvernance

ACTION #13.3 : Entretien et aménagement des bâtiments

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Mieux accueillir les publics
- Améliorer l'offre
- Poursuivre la structuration

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Garantir des locaux adaptés aux besoins pédagogiques et artistiques et offrir un accueil de qualité aux usagers
- Opérationnels : Planifier l'entretien régulier, améliorer les espaces d'enseignement et d'accueil, aménager les locaux selon les besoins des différentes pratiques. Cette action concerne essentiellement le Pôle Loire

Public Cible

ensemble des agents et usagers

Description de l'action

Finaliser les travaux de réfection de la toiture, assurer la réfection des espaces intérieurs dégradés par les infiltrations, ainsi que l'entretien et la réparation des dégradations dues à l'usage (menuiseries, peintures, ...), aménager l'auditorium en configuration "salle de spectacle" ("boîte noire", espace scénique, pendrillonage, lumière)

Moyens nécessaires

- Humains : entreprises prestataires, équipe au complet et usagers
- Financiers : budget d'investissement
- Pilotage : Direction AT, direction, Service technique / bâtiments

Acteurs / Partenaires

- Interne : Direction, équipe
- Externe : prestataires, service technique / bâtiments

Calendrier / Phasage

- Réfection toiture : année 1
- Réfection espaces intérieurs année 1 et/ou 2
- Aménagement auditorium : année 3
- Suivi et ajustement en fonction des besoins constatés

Indicateurs de réussite

- Respect des calendriers
- Degré d'impact sur les activités courantes
- Qualité des locaux (confort, sécurité, fonctionnalité)
- Satisfaction de l'équipe et des usagers

ACTION #13.4 : Consolider le parc instrumental et matériel par une gestion durable et éco-responsable

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Mieux accueillir les publics
- Améliorer l'offre
- Poursuivre la structuration

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Garantir un parc instrumental et matériel de qualité, en assurant sa pérennité à travers une politique d'achat et de gestion respectueuse des principes de durabilité et d'éco-responsabilité
- Opérationnels : Mettre en place une stratégie d'entretien régulier, de réparations et de réemploi, privilégier des fournisseurs responsables, planifier les achats et renouvellements selon des critères de durabilité et favoriser une gestion raisonnée des ressources.

Public Cible

Élèves, enseignants, orchestres et ensembles amateurs

Description de l'action

Structurer et consolider son parc instrumental et matériel par une gestion durable et responsable : inventaire précis, suivi régulier de l'état du matériel, politique d'entretien, de réparation de revente. Intégrer des critères écoresponsables dans la politique d'achat (durabilité des instruments, circuits courts, fournisseurs engagés).

Moyens nécessaires

- Humains : équipe pédagogique, usagers
- Financiers : budget d'investissement, d'entretien
- Pilotage : direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Direction, équipe
- Externe : prestataires,

Calendrier / Phasage

- Action déjà en cours
- Suivi et ajustement en fonction des besoins constatés

Indicateurs de réussite

- Qualité du parc matériel et instrumental
- Optimisation du budget alloué à l'entretien et l'achat

AXE 5 // ENJEU 14 - Poursuivre la structuration et consolider le projet pédagogique

ACTION #14.1 : Faire évoluer les instances de concertation pédagogique (Départements, Conseil pédagogique)

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Favoriser et encourager de nouveaux modes de participation et outils pour la co-construction des actions et du projet
- Favoriser la collaboration, les partenariats
- Renforcer la cohésion d'équipe et la complémentarité des deux pôles d'enseignement

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Renforcer la coopération et la cohérence pédagogique en améliorant le rôle et le fonctionnement des instances de concertation
- Opérationnels : Redéfinir la composition, les missions et le calendrier de travail des départements et du Conseil pédagogique, favoriser une meilleure circulation de l'information et l'implication des enseignants

Public Cible

Equipe pédagogique

Description de l'action

Ré-organiser et dynamiser les instances de concertation pour en faire de véritables espaces de travail collectif et de réflexion pédagogique. Définir clairement et en concertation la nomenclature, le rôles et missions des départements pédagogiques, la composition et le rôle du conseil pédagogique ainsi que les fonctions, mandats, modes de désignation de ses membres, ainsi que les modalités de fonctionnement de ces instances, en lien direct avec le projet d'établissement. Cette action est déjà en cours de réalisation.

Moyens nécessaires

- Humains : équipe pédagogique,
- Pilotage : direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Direction, équipe pédagogique, conseil pédagogique

Calendrier / Phasage

- Action déjà en cours (séminaire d'équipe et groupe de travail en 2025)
- Mise en oeuvre : année 1
- Evaluation lors du bilan d'étape année 3

Indicateurs de réussite

- Implication des enseignants
- Représentativité
- Circulation de l'information
- Cohésion d'équipe
- Efficience de l'organisation mise en place au regard des enjeux de l'action pédagogique (organisation des enseignements et des projets, suivi, évaluation et orientation des élèves)

ACTION #14.2 : Finaliser l'élaboration du règlement intérieur

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Favoriser et encourager de nouveaux modes de participation et outils pour la co-construction des actions et du projet

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Garantir un cadre clair et partagé, facilitant la vie collective et la qualité des relations au sein de l'école
- Opérationnels : Finaliser la rédaction et la validation du règlement intérieur, intégrant les spécificités liées aux usagers, aux agents et à la vie de l'établissement.

Public Cible

Equipe et usagers

Description de l'action

Mettre en place un règlement intérieur cohérent et partagé, précisant les droits, devoirs et responsabilités de chacun. Ce document servira de référence pour la vie quotidienne de l'établissement et favorisera un climat de confiance et de respect mutuel. Le règlement intérieur actuel (qui ne concerne que les usagers) sera complété par le règlement intérieur des agents et le cas échéant par les modalités de fonctionnement des différentes instances de concertations mise en place dans le cadre du présent projet d'établissement (conseil d'établissement, conseil d'élèves, conseil pédagogique, ...) et sera présenté à la collectivité pour validation.

Moyens nécessaires

- Humains : équipe
- Pilotage : direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Direction, équipe pédagogique et administrative, conseil d'établissement, commission culture de la CCSL

Calendrier / Phasage

- Elaboration et validation : année 2
- Mise en oeuvre : année 3

Indicateurs de réussite

- Validation du règlement intérieur par les instances.
- Diffusion, adhésion et appropriation par l'ensemble des acteurs de la vie de l'établissement (agents et usagers)

ACTION #14.3 : Finaliser l'écriture du projet pédagogique de l'école

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Favoriser et encourager de nouveaux modes de participation et outils pour la co-construction des actions et du projet
- Mieux accueillir les publics
- Prendre en compte le handicap et les troubles des apprentissages
- Améliorer l'offre et faire évoluer les dispositifs existants

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Donner à l'établissement un cadre pédagogique clair, cohérent et partagé, garantissant l'unité et la lisibilité de son projet
- Opérationnels : Finaliser, Réddiger, valider et diffuser le projet pédagogique de l'établissement. Cette action est déjà en cours (Initiation, Cycle 1, Modalités d'évaluation). Elle devra être poursuivi en précisant le projet pour les cycles 2 et 3 ainsi que les parcours personnalisés (contenu, attendus, modalités), d'un point de vue transversal et pour chaque département pédagogique

Public Cible

Equipe et usagers

Description de l'action

Poursuivre et finaliser l'élaboration et la rédaction du projet pédagogique pour couvrir l'ensemble de l'action pédagogique de l'école et en y intégrant les évolutions récentes de l'école (structuration, nouveaux dispositifs, ouverture aux esthétiques actuelles, innovation pédagogique). Ce travail sera mené au sein des départements pédagogiques et par un groupe de travail dédié, co-piloté par la direction et le conseil pédagogique et soumis à l'avis du conseil d'établissement. Il sera communiqué et présenté aux équipes, élèves et familles.

Moyens nécessaires

- Humains : équipe pédagogique, groupe de travail thématique
- Pilotage : direction, conseil pédagogique

Acteurs / Partenaires

- Interne : Direction, départements, conseil pédagogique, conseil d'établissement, élèves et familles

Calendrier / Phasage

- Elaboration (groupe de travail, rédaction) et validation : année 1
- Mise en oeuvre : année 2

Indicateurs de réussite

- Engagement de l'équipe dans l'action
- Projet validé et diffusé.
- Appropriation par l'équipe enseignante
- Communication claire auprès des familles et partenaires.

ACTION #14. : Renouvellement des conventionnements de l'établissement avec ses partenaires (Éducation nationale – IMS, collèges, associations musicales conventionnées)

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Renforcer le rôle de l'école comme établissement ressource auprès des structures médico-sociales et partenaires du territoire
- Favoriser les collaborations, les partenariats

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Pérenniser, consolider et clarifier les partenariats institutionnels et associatifs
- Opérationnels : Actualiser et harmoniser les conventions avec les partenaires (écoles, collèges, associations musicales) en lien avec le projet d'établissement.

Public Cible

Partenaires institutionnels et associatifs (éducation nationale, établissements scolaires, associations musicales)

Description de l'action

Revoir et mettre à jour les conventions de partenariat afin d'assurer leur adéquation avec les besoins et enjeux actuels pour l'école, les partenaires et le territoire. Ces conventions fixeront les objectifs communs, les moyens engagés et les modalités de suivi, garantissant une coopération durable et cohérente.

Moyens nécessaires

- Humains : partenaires
- Pilotage : direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Direction
- Externe : Associations musicales, Éducation nationale, Enseignement catholique 44, Collèges,

Calendrier / Phasage

- La plupart des conventions arrivent à terme en 2025 et devront être revues dès la 1ère année
- Mise en œuvre : année 1

Indicateurs de réussite

- Qualité et pérennité des partenariats

AXE 6 // ENJEU 15 - Un établissement en phase avec les enjeux éthiques, écologiques et sociétaux

ACTION #15.1 : Élaboration de la charte éthique de l'établissement

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Mieux accueillir
- Un établissement en prise avec son époque

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Affirmer les valeurs de l'école (égalité, diversité, respect, écoresponsabilité) et renforcer sa dimension citoyenne, s'inscrire dans les préconisations transversales du schéma national d'orientation pédagogique
- Opérationnels : Construire une charte partagée avec l'ensemble des acteurs (équipes, usagers, servant de référence dans les pratiques quotidiennes qui précise les valeurs partagées et les engagements de l'établissement autour des questions de déontologie, d'inclusion, d'égalité hommes/femmes, du lutte contre les discrimination, de respect des droits culturels

Public Cible

Equipe pédagogique

Description de l'action

Mobiliser équipe et usagers autour de l'élaboration d'une charte éthique de l'établissement, rédiger, faire valider et partager ce document cadre. Ce document guidera les pratiques pédagogiques, organisationnelles et artistiques, et sera diffusé largement auprès des usagers.

Moyens nécessaires

- Humains : équipe pédagogique, usagers
- Pilotage : direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Direction, équipe pédagogique, conseil pédagogique, usagers

Calendrier / Phasage

- Concertation et élaboration : année 3
- Validation et mise en oeuvre : année 4

Indicateurs de réussite

- Implication de l'équipe et des usagers
- Diffusion et partage
- Impact sur l'évolution des pratiques

ACTION #15.2 : Mise en œuvre de pratiques écoresponsables dans le fonctionnement et l'organisation d'actions et d'évènements

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- **Mieux accueillir**
- Un établissement en prise avec son époque

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Intégrer l'éco-responsabilité dans l'ensemble des activités de l'école
- Opérationnels : Réduire l'impact écologique des actions et événements portés par l'établissement ainsi que dans le fonctionnement courant de l'établissement par des pratiques concrètes.

Public Cible

Equipe, usagers

Description de l'action

Sensibiliser équipe et usagers, élaborer un référentiel de bonnes pratiques écoresponsables (zéro déchet, limitation des impressions, choix responsables des prestataires, etc...). Cette action s'inscrit dans la démarche globale portée par la collectivité et pourra s'appuyer sur les expériences et expertises d'autres services.

Moyens nécessaires

- Humains : équipe, usagers
- Pilotage : direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Direction, équipe, usagers
- Externe : Autres services de la CCSL, partenaires, prestataires et intervenants extérieurs

Calendrier / Phasage

- Des démarches sont déjà en cours : à poursuivre et à renforcer : année 1, 2, 3
- Evaluation lors du bilan d'étape : année 3

Indicateurs de réussite

- Réduction mesurée des déchets, consommables, des impressions, ...
- Retours positifs des usagers et partenaires.

ACTION #15.3 : Réflexion à mener sur les enjeux liés à la mobilité, pour les usagers, sur le territoire

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- **Mieux accueillir**
- Un établissement en prise avec son époque

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Intégrer les enjeux de mobilité dans la réflexion globale de l'établissement, afin de faciliter l'accès et de réduire l'empreinte écologique des déplacements.
- Opérationnels : mener un diagnostic partagé sur les pratiques de mobilité des usagers (élèves, familles, enseignants), identifier les contraintes et opportunités, et proposer des pistes d'amélioration (covoiturage, partenariats transport, horaires adaptés, ...)

Public Cible

Equipe, usagers

Description de l'action

Lancer une démarche de réflexion sur les enjeux de mobilité liés à la fréquentation de l'école : état des lieux, concertation avec les usagers, recherche d'aménagements, de solutions favorisant à la fois l'accessibilité (meilleure desserte, optimisation horaires de cours et de l'accueil, mutualisation, outils partagés de covoiturage) et la durabilité (mobilité douce, covoiturage, réduction des trajets contraints). Cette action pourra s'appuyer sur l'expertise du service mobilité.

Moyens nécessaires

- Humains : équipe, usagers
- Pilotage : direction

Acteurs / Partenaires

- Interne : Direction, équipe, usagers
- Externe : Service mobilité, partenaires (établissements scolaires, services jeunesse...)

Calendrier / Phasage

- Diagnostic, consultation : année 2
- Mise en oeuvre pilote des outils et solutions proposées : année 3
- Évaluation et ajustements : année 5

Indicateurs de réussite

- Implication et adhésion de l'équipe et des usagers à la démarche
- Usage des outils et solutions proposés
- Impact sur les usages (aménagement des horaires, mobilité douce et covoiturage)

ACTION #15.4 : Promouvoir la mixité et la diversité dans l'action pédagogique

Axe(s) et Enjeu(x) associés

- Valoriser et encourager la pratique artistique
- Mieux accueillir
- Un établissement en prise avec son époque

Objectifs Stratégiques / Opérationnels

- Stratégiques : Promouvoir et favoriser la mixité et la diversité dans toutes les pratiques instrumentales et esthétiques,
- Opérationnels : Promouvoir et favoriser la mixité dans les classes instrumentales. Intégrer ces enjeux dans l'ensemble de l'action pédagogique. Sensibiliser enseignants et usagers sur ces enjeux.

Public Cible

Équipe pédagogiques, élèves

Description de l'action

Développer une pédagogie valorisant la mixité et la diversité dans toutes les pratiques artistiques, en favorisant la représentation équilibrée des genres dans les classes instrumentales et en mettant en avant des figures féminines (musiciennes, compositrices, cheffes d'orchestres, ...) inspirantes. Cela inclut la diversification des répertoires, la composition équilibrée des ensembles et projets collectifs, et la sensibilisation des équipes pédagogiques à l'importance de l'équité de genre dans les pratiques musicales

Moyens nécessaires

- Humains : équipe, usagers
- Pilotage : direction, conseil pédagogique

Acteurs / Partenaires

- Interne : Direction, équipe (conseil pédagogiques et départements), usagers
- Externe : partenaires, intervenants, artistes invité·es, ...

Calendrier / Phasage

- Cette action à vocation à être engagée dès la 1ère année (dans la continuité des premières initiatives portées)
- Évaluation : année 5

Indicateurs de réussite

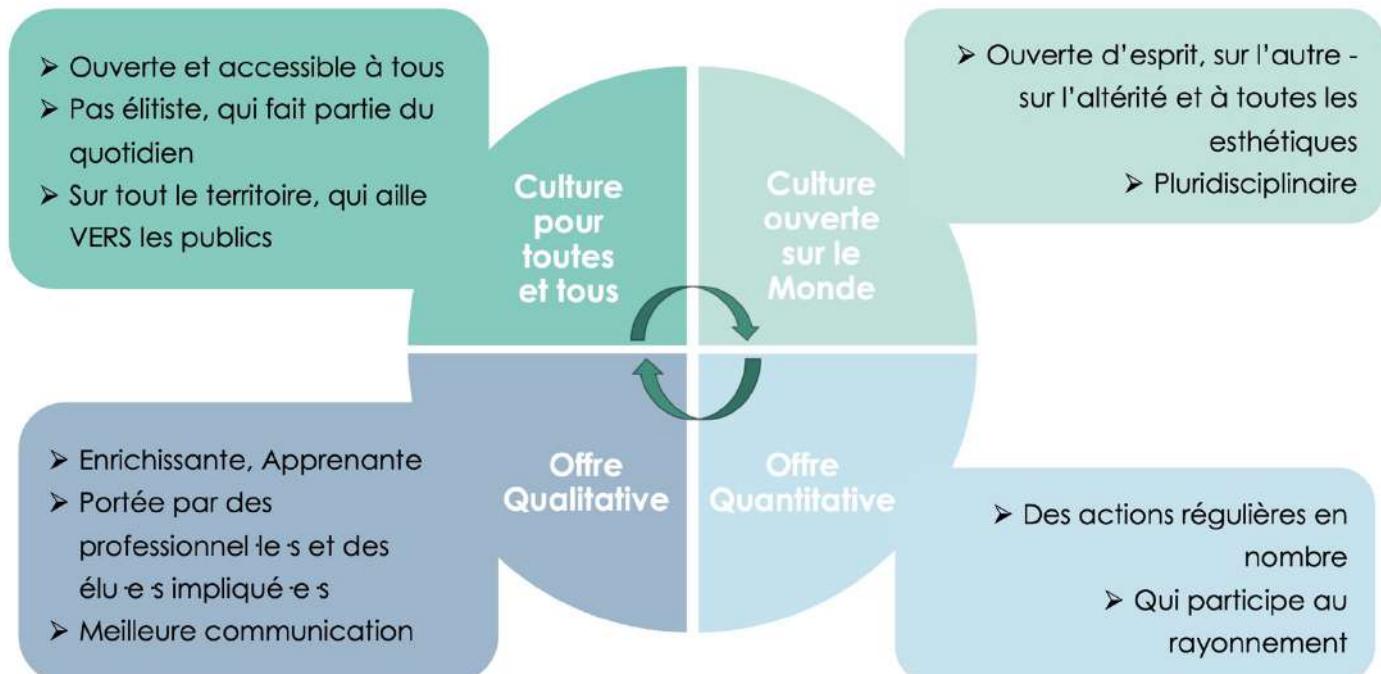
- Équilibre dans les classes instrumentales et les pratiques (selon les esthétiques)
- Diversité des répertoires et projets
- Engagement de l'équipe
- Satisfaction des usagers

2. SEMINAIRE COMMISSION CULTURE

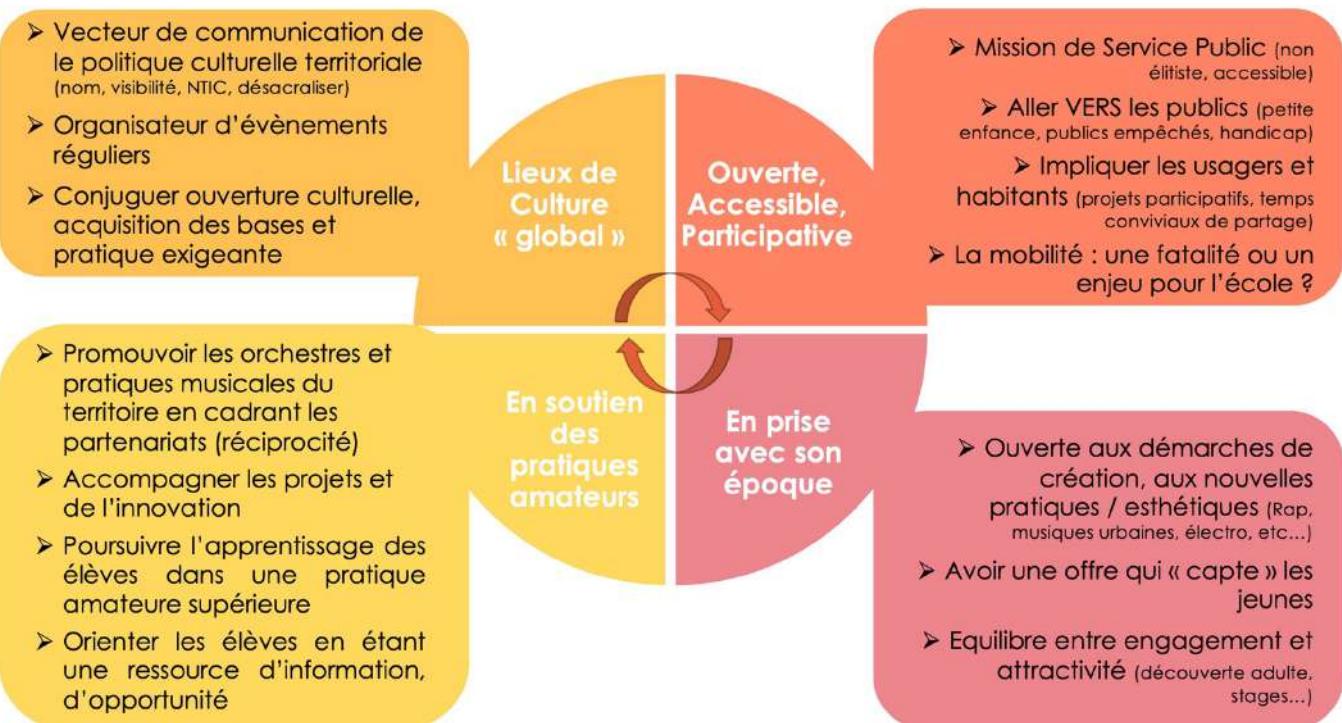
20 Avril 2024

SYNTHESE

Qu'attendez-vous d'une politique culturelle sur un territoire?



Quel rôle l'école de musique doit-elle jouer sur le territoire ?

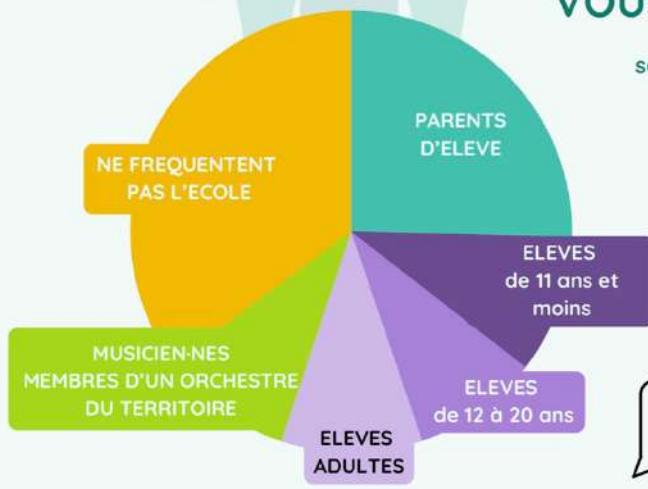


3. CONSULTATION DE TERRITOIRE

Mai / Juin 2024

SYNTHESE

CONSULTATION PUBLIQUE JUIN 2024



VOUS ETES 950 à avoir répondu à l'enquête

soit près de **2%** de la population de la CCSL

- **40%** des familles inscrites à l'école

- **40 %** des élèves

- plus de **100** musiciens membres des orchestres du territoire, partenaires de l'école de musique

L'ensemble des éléments recueillis dans le cadre de cette consultation alimente la réflexion et les travaux en cours sur le prochain projet d'établissement.

PRATIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES DES RÉPONDANTS

PRATIQUES CULTURELLES

Parmi les répondants,

- plus de **50%** vont au cinéma 3 fois et plus par an
- près de **70%** fréquentent régulièrement les bibliothèques
- plus de **60%** assistent au moins une fois par an à un concert
- Mais plus de **45%** n'assistent jamais à un concert de jazz ou de musique classique

Parmi les répondants qui ont une pratique musicale

- ◆ 1/3 sont autodidactes,
- ◆ Plus de 50% d'entre eux pratiquent dans un groupe ou un ensemble,
- ◆ Parmi les musicien·nes qui ne fréquentent pas l'école, près de 60% inscrivent leur pratique dans l'esthétique ROCK / POP

PRATIQUES ARTISTIQUES DES RÉPONDANTS



30% pratiquent la musique - en dehors de l'école de musique

50% des élèves adultes

25% des parents d'élèves

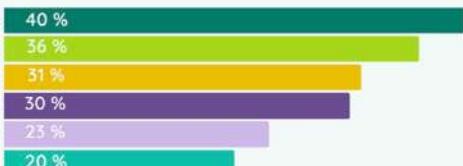
18% parmi les "non usagers"



LES ATTENTES

Selon les répondants qui ont une pratique musicale, pour compléter et améliorer l'offre, l'école de musique pourrait :

- > Proposer des Stages et Masterclass
- > Proposer de l'accompagnement individuel
- > Favoriser et organiser des rencontres entre musiciens
- > Mise à disposition de locaux de répétition
 - > Aide à la diffusion, concerts
 - > Accompagnement de projet



L'ENSEMBLE DES USAGERS

plus de 500 répondants, élèves et parents d'élèves

L'IMAGE DE L'ECOLE



SUIVRE UN PARCOURS A L'ECOLE DE MUSIQUE

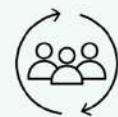
Selon l'ensemble des usagers (élèves et parents d'élèves), les principaux freins à la poursuite d'un parcours à l'école de musique sont :



QUALITE DU SERVICE (% de Satisfaction)



COMMUNICATION MEDIATION

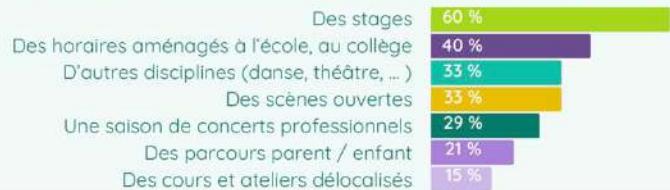


- 86 % plébiscitent la communication par mail pour les informations administratives et de scolarité
- 82% préfèrent la communication via une Newsletter régulière pour être tenus informés des actualités de l'école 30% seulement souhaitent un usage renforcé des réseaux sociaux
- Globalement satisfaits des propositions de temps de rencontre et d'échange avec l'équipe pédagogique, malgré seulement 45% des parents d'élèves indiquant y avoir déjà participé.

VOS IDEES



Pour compléter et améliorer l'offre, l'école de musique pourrait proposer :



DU POINT DE VUE DES PARENTS

Plus de 250 parents d'élèves ont répondu à l'enquête, soit près de 40% des familles des élèves de l'école de musique

Selon vous, l'inscription de votre enfant dans un parcours musical à l'école de musique :

- est principalement motivée par un souhait d'**ouverture et d'épanouissement culturel** pour plus de **75 %** des répondants
- c'est aussi un **apprentissage qui s'inscrit dans un temps long** pour **57 %** des répondants
- qui doit rester une activité de loisir et de détente pour **50 %** d'entre vous.



FOCUS PARCOURS INSTRUMENTAL

En tant que parent, vous êtes plus de **85 %** à vous déclarer globalement satisfaits ou très satisfaits du **projet pédagogique** de l'école :

- pédagogique de groupe,
- pratique collective dès le début des apprentissages

Selon vous, les exigences en termes de **travail personnel** sont adaptées à votre enfant (pour 94 % des répondants).

Les **projets de classe ponctuels** sont jugés enrichissants pour près de 80 % et ne sont pas vécus comme une contrainte.

Pour faire évoluer le projet de l'école, vous êtes près de **50 %** à souhaiter la mise en place de **parcours personnalisés** et **45 %** à vouloir des **parcours diplômants** à l'école de musique.

QUALITE DES PROPOSITIONS PEDAGOGIQUES (% de parents satisfaits ou très satisfaits)



INITIATION
(Jardin / Eveil)



PARCOURS
DECOUVERTE



PARCOURS
INSTRUMENTAL

Parmi les points à améliorer :

- La **communication entre parents et professeurs** pour les cours d'éveil et le parcours découverte (pour 15 % des répondants)
- L'organisation et le calendrier des divers projets des classes instrumentales et orchestres qui pourrait être mieux anticipé et communiqué.
- Les objectifs et le contenu du cours de culture musicale qui doivent être mieux présentés et partagés

DROITS D'INSCRIPTION

Le montant des droits d'inscription est jugé :

ACCESIBLE ET ADAPTE

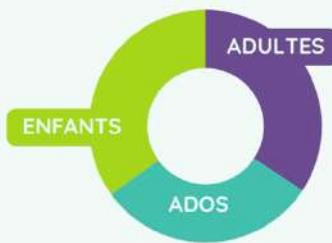
pour **72 %** des parents d'élèves inscrits en **parcours découverte** et **80 %** de ceux inscrits en **initiation (jardin, éveil)**.

TROP ELEVÉ

pour plus de **51 %** des parents d'élèves inscrits en **parcours instrumental**.

DU POINT DE VUE DES ÉLÈVES

Plus de 300 élèves ont répondu à l'enquête, soit près de 40% des élèves inscrits à l'école de musique

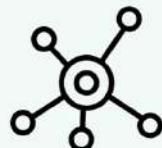


LE PROJET PEDAGOGIQUE

Les élèves sont globalement (**> 75 %**) très satisfaits par les différents **dispositifs du parcours instrumental** (cours d'instrument, pratique collective, culture musicale et projets ponctuels) et tous (**> 92 %**) soulignent les **excellentes relations avec leurs professeurs**.

On note également une **bonne adhésion au projet pédagogique** de l'école : pédagogie de groupe, prise en compte des profils, pratique collective dès le début du parcours. On note toutefois que la place de la **culture musicale** et l'absence de cours de **formation musicale** posent encore question pour près de **25 %** des répondants.

Si leur **préférence va au cours d'instrument et aux pratiques collectives**, les grands élèves trouvent **enrichissants et motivants les projets ponctuels** menés dans l'année (**> 70 %**). Il ne sont que **15 %** à souligner la contrainte en termes d'organisation que ces projets représentent.



PLUS TARD

QUEL-LE MUSICIEN-NE SEREZ VOUS ?

- > Pour **60 %** d'entre eux, la pratique musicale se fera dans le cercle privée
- > Plus de **25 %** des élèves souhaitent rejoindre un groupe ou un orchestre
- > Plus de **10 %** envisagent de poursuivre leurs études dans un établissement supérieur (type conservatoire) et/ou de se professionnaliser.
- > **20 %** des élèves enfants et adolescents pensent arrêter la pratique musicale



GROUPES ET ENSEMBLES AMATEURS

Une 100aine de musicien·nes ont répondu à l'enquête

CONDITIONS D'ACCUEIL ET QUALITE DES RELATIONS ENTRE LES DIFFERENTS USAGERS (% de satisfaits/très satisfaits)



Selon les répondants, le partenariat avec l'école de musique et les projets menés en communs sont appréciés. La présence de grands élèves de l'école dans les orchestres amateurs est très positive pour plus de **85%** des répondants.

NON USAGERS

plus de 330 personnes qui ne fréquentent pas régulièrement l'école de musique ont répondu à la consultation
(la consultation a notamment été relayée par les établissements scolaires du territoire)

UN ETABLISSEMENT BIEN IDENTIFIÉ SUR LE TERRITOIRE...

Plus de **80%** des "non usagers" connaissent l'école de musique. L'information passe par la communication de l'école - plaquette, site internet, etc... - et notamment par le bouche à oreille (plus de 50% des répondants).

Plus de **70%** des répondants ont connaissance des interventions de l'école de musique dans les écoles et collèges du territoire.

Pour autant, près de **75%** ne sont jamais rentrés dans l'établissement.

LES FREINS A UNE INSCRIPTION A L'ECOLE DE MUSIQUE

Selon vous, si vous ne fréquentez pas l'école de musique, c'est principalement pour les raisons suivantes :

- > Vous connaissez mal l'offre d'activités **39 %**
- > Pour des raisons d'organisation **35 %**
- > C'est une activité trop onéreuse **35 %**
- > Ca ne vous intéresse pas **7 %**
- > Vous pensez que ce n'est pas pour vous **6 %**

... MAIS UNE CONNAISSANCE DE L'OFFRE INEGALE

Si le public est plutôt bien informé de l'offre globale de l'école de musique (cours d'instruments, éveil musical), l'information sur certains dispositifs reste insuffisante :

- **75%** disent ne pas être suffisamment informés de l'offre de cours et de pratiques pour adultes
- Moins d' **1/3** des répondants savent que l'école est ouverte aux personnes en situation de handicap.

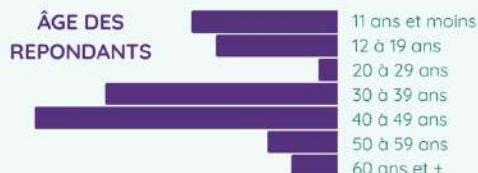


Parmi les autres raisons invoquées :

- les listes d'attente dans certaines disciplines (piano notamment)
- les problématiques liées à l'éloignement et aux déplacements

QUELQUES ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Sur les 950 répondants :



PÔLE D'INSCRIPTION DES ELEVES ET FAMILLES



EMPLOI ET CATEGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES

> **65%** exercent leur activité professionnelle en dehors de la CCSL

Les **cadres, CSP+ et professions intermédiaires** représentent **50%** des répondants dont près de **60%** des parents d'élèves. (pour 40% de la population de la CCSL)

Les **ouvriers, agriculteurs, artisans et commerçants** représentent seulement **10%** des parents d'élèves répondants. (pour plus de 30% de la population).

*Données Locales INSEE - 2024

ECOLE DE MUSIQUE SEVRE ET LOIRE

Pôle Musical Sèvre / Pôle Musical Loire

Accueil : 02.51.71.52.28 Mail : ecoledemusique@cc-sevreloire.fr Site : Ecole.de.musique.Sèvre.et.Loire



4. CONSULTATION DE L'ÉQUIPE

Septembre 2024

SYNTHESE

1. LES ENJEUX, LES VALEURS



imagination
vivre ensemble
éduquer
engagement
poétique
culture
projets
rigueur
guider
empathie
souplesse
savoir vivre
plaisir
sensibilité
curiosité
bienveillance
connaissance(s)
exigence
émission
respect
créativité
inclusion
expression
efforts
accompagner
émanicipation
invention
réflexif
valeurs
réveiller
discipline
savoirs
méthode
éveiller
émotions
politique
former
accessible
patience
ouverture
chercher
écouté
beauté
technicité
convivialité
s'adapter
crétif
épanouissement
développement
éficacité
sociabiliser
éveil

18 répondant·e·s

2. L'ETABLISSEMENT



➤ POINTS FORTS DU PROJET

- **Equipe** - dynamisme, cohésion, diversité des profils et des pratiques
- **Equipements** - Matériel et locaux // Pour le pôle Sèvre : proximité collège et Champilambart
- **Projet pédagogique** - Diversité, richesse de l'offre, pratique co au centre du projet, pédagogie de groupe, de projet... // Adhésion au projet d'une grande partie de l'équipe et des usagers
- **EAC, Action culturelle** - dispositifs et projets riches et qualitatifs
- **Tissu associatif** des pratiques amateurs

➤ POINTS FAIBLES DU PROJET

- **Equipe** – manque de cohésion, faibles temps de travail, pas de possibilité de développement des classes, des postes
- **Equipements** - Eloignement des 2 Pôles, pas de Salle de concerts « digne de ce nom » // Pour le pôle Loire : loin des établissements scolaires,
- **Projet pédagogique** – Manque d'ambition, Offre peu qualitative / peu exigeante (faible temps de face à face pédagogique, absence de cours de FM), Manque de cohésion, d'harmonisation sur les pratiques pédagogiques (FM instrumentale, évaluations, rôle et contenu de la culture musicale, ...)
- **Offre** – pas de chant lyrique, pas de continuité dans le projet pour la danse et le mouvement post éveil,
- Manque de reconnaissance des pratiques artistiques des professeurs
- Manque de rigueur dans la chaîne de communication Prof / Scolarité / Elèves et familles

2. L'ETABLISSEMENT



➤ DIFFICULTES / OBSTACLES

- **Le territoire** – mobilité, éloignement, transports publics
- **Les moyens** - humains et financiers qui en sont dimensionnés vs. volonté politique d'une part et enjeux de l'enseignement artistique de l'autre
- **La précarisation du métier d'enseignant** – salaire, multi-employeur vs. investissement / disponibilité
- **Baisse de fréquentation** – pratiques consuméristes des activités, nouvelles pratiques (numériques, tutos, ...), disponibilité vs. multiactivité, cout d'un parcours « complet » vs. autres activités
- **Elèves** – troubles des apprentissages (DYS, HPI, TDA-H, TSA...)

➤ ATOUTS / OPPORTUNITES

- **Equipe / Projet pédagogique** – Valoriser la richesse des profils, pratiques et compétences // Innovation autour des nouveaux outils numériques et formats pédagogiques
- **Le territoire** – développer les partenariats avec les lieux culturels, lieux de vie // organiser des grands événements fédérateurs // s'appuyer sur le tissu associatif
- **Rayonnement / Déploiement** – Coordination de l'EAC à l'échelle territoriale, partenariats scolaires pour développer des projets type CHAM
- S'appuyer sur une volonté politique affichée d'un projet culturel fort

PLUS PRECISEMENT

➤ L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT

Insatisfaisante	Correcte	Satisfaisante
5%	35%	55%

- **Le projet pédagogique** – renforcer les contenus (FM), repenser l'évaluation (enjeux, attendus, modalités), renforcer la formation instrumentale et réinterroger les dispositifs (CII / pratique Co) // ouverture à d'autres disciplines instrumentales, collectives, artistiques // aménagement d'horaire dans les établissements scolaires
- **Les pratiques pro** – décloisonner les enseignements // développer échanges et projets inter-école // plus de concertation, meilleure circulation des infos de suivi des élèves, pour plus de cohésion // proposer d'avantage de formations, échanges de pratiques, rencontre pro
- **Accessibilité / Inclusion** – proposer une offre adaptée aux personnes en situation de handicap

➤ L'ACTION CULTURELLE

Insatisfaisante	Correcte	Satisfaisante	Trop Chargée
5,50%	39%	56%	5,50%

- **Esthétiques et projets** – moins de projet autour des musiques actuelles,
- **Fréquenter les œuvres et les artistes** – plus de rencontres, plus de concerts, proposer et organiser des sorties culturelles
- **Artistes enseignants** – valoriser les projets artistiques des enseignant-e-s
- Elargissement des publics, s'appuyer sur des partenariats (Champilambart notamment)



PLUS PRECISEMENT

➤ LE RAYONNEMENT TERRITORIAL

Insatisfaisante	Correcte	Satisfaisante
0%	65%	35%

- Renforcer le soutien aux pratiques amateurs
- Aménagement d'horaires dans les établissements scolaires
- Bien définir la notion / le rôle d'un « Lieu Ressource »
- Plus de projets inter-écoles

➤ LA RELATION AUX USAGERS

Insatisfaisante	Correcte	Satisfaisante
0%	44,5%	55,5%

- Améliorer l'usage d'outils ou trouver des outils /des usages plus efficents
- Améliorer la communication (vie de l'école, événements, annonces concerts...)
- Impliquer les usagers dans le fonctionnement (asso de parents, conseil d'établissement,



LES 2 PÔLES - LA COMMUNICATION

➤ ECHANGES, COLLABORATIONS, PROJETS sur les 2 pôles

Jamais	Rarement	Régulièrement	Souvent
0%	45,5%	50%	5,5%

Les difficultés à surmonter

- Disponibilités des collègues, planning, communication
- Manque de Cohésion d'équipe (historiquement : des pratiques, fonctionnement, identités et sensibilités différents)

Les pistes d'actions

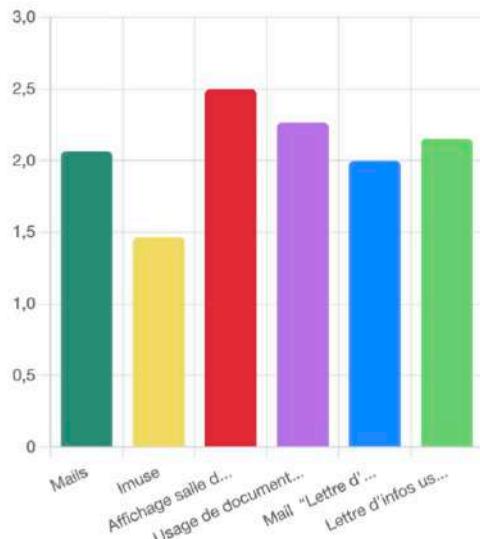
- Renforcer la cohésion par de la formation « dynamique de groupe », des temps banalisés d'échanges
- Valoriser les atouts de chaque infrastructure
- D'avantage de projets / échanges de classe
- Une volonté plus forte / plus affirmée de la direction

➤ LA COMMUNICATION

- Globalement satisfaisant
- Des efforts à faire sur l'aspect RH, statut, carrière, formation, concours,...
- Mise en place d'un serveur /cloud de partage d'infos propre au service

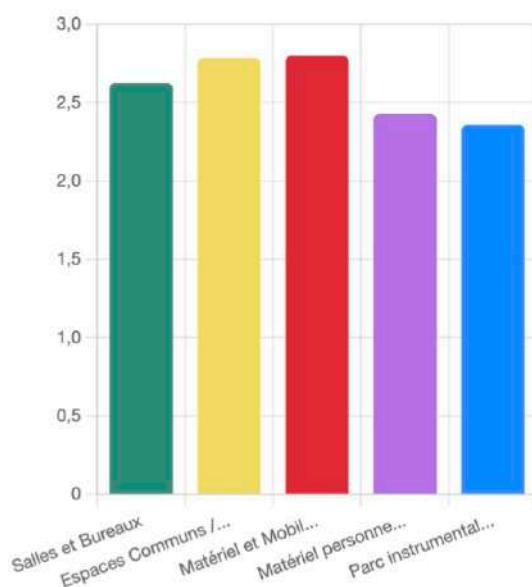
LES OUTILS DE COMMUNICATION

➤ OUTILS DE COMMUNICATION



LE BATIMENT, LES EQUIPEMENTS

➤ EQUIPEMENTS



Les pistes d'actions

- Liste matériel / par salle / selon les besoins des pratiques
- Du temps dédié à l'inventaire

3. LES INSTANCES DE PILOTAGE PEDAGOGIQUE



➤ LE CONSEIL PEDAGOGIQUE –

	Insatisfaisant	Correct	Satisfaisant
Fonctionnement	0%	31%	69%
Sujets abordés	7,5%	38,5%	54%
Suivi et transmission	23%	54%	23%
Rôle des Membres	15,5%	46%	38,5%

- Manque de clarté sur les sujets et les objectifs // communication à améliorer
- Bonne communication / Ambiance au sein du CP // échanges riches et intéressants

➤ DEPARTEMENTS PEDAGOGIQUES

	Insatisfaisant	Correct	Satisfaisant
Regroupements	0%	58,5%	41,5%
Fonctionnement	33,5%	25%	41,5%
Sujets	8,5%	58,5%	33%
Fréquence de réunion	16,5%	33,5%	50%
Rôle des référents	25%	33,5%	41,5%

- Un département pratique Co ? Regroupement par cycle ?
- Préciser le rôle du référent

3. LES INSTANCES DE PILOTAGE PEDAGOGIQUE



➤ GROUPES THEMATIQUES

- Qualité des échanges et travaux
- Communication à améliorer sur les travaux menés
- Faire évoluer les modalités de travail pour que chacun s'y retrouve mieux
- Peu de turnover chez les participants
- Des sujets à aborder : FM, place des MAA, outils numériques (pédagogiques et organisationnels) // vigilance sur le fait de ne pas faire doublons avec le CP

5. ÉTAT DES LIEUX

Janvier 2024

A. CONTEXTE TERRITORIAL.....	3
I. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES	3
II. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	5
III. ETABLISSEMENTS ET ACTEURS CULTURELS	5
B. LES TEXTES CADRES & LES MISSIONS.....	7
I. TEXTES CADRES	7
II. MISSIONS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	7
C. L'ECOLE DE MUSIQUE SEVRE ET LOIRE.....	9
I. 2021 - FUSION DES ECOLES DE MUSIQUES DU TERRITOIRE	9
II. PRESENTATION SYNTHETIQUE	9
III. LES USAGERS / ELEVES	10
IV. DONNES FINANCIERES	10
V. PERSONNELS / MOYENS HUMAINS	15
VI. MOYENS MATERIELS / RESSOURCES / OUTILS.....	17
VII. GOUVERNANCE / CONCERTATION	21
D. L'ACTION PEDAGOGIQUE	23
I. MAQUETTE HORAIRES ET PRESENTATION SYNTHETIQUE	23
II. ENSEIGNEMENT SPECIALISE.....	24
III. EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	27
IV. L'ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES AMATEURS	28
V. L'ACTION CULTURELLE - LA DIFFUSION	30

A. CONTEXTE TERRITORIAL

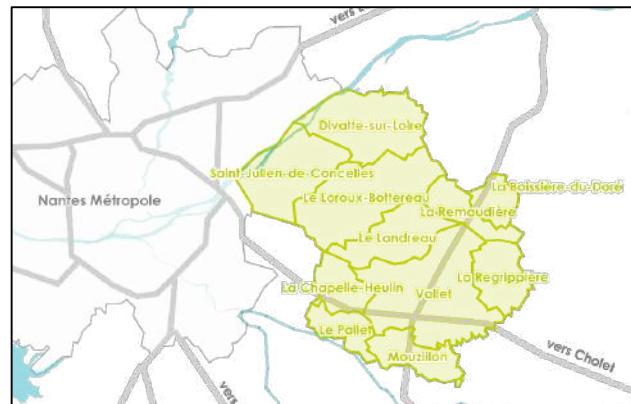
La **communauté de communes SEVRE ET LOIRE** est un établissement public de coopération territorial (EPCI) constitué de 11 communes rurales et semi rurales de Loire-Atlantique, en proximité immédiate de la métropole nantaise, un territoire qui compte près de 50 000 habitants. Cet EPCI, créé en 2017, est le fruit du regroupement de deux communautés de communes. Compte tenu de sa création récente, un certain nombre de services sont encore en cours de structuration - c'est notamment le cas des services culturels : service Projet Culturel de Territoire (2019) et école de musique (2021).

Lors de la fusion des communautés de communes en 2017, on comptait 3 écoles de musique sur le territoire. La création de l'EPCI Sèvre et Loire a été l'occasion de questionner le maillage territorial pour l'enseignement artistique et de lancer une réflexion sur sa structuration.

I. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

Un territoire péri-urbain

Le territoire de la communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL) rassemble 11 communes. Situé dans le vignoble nantais et bordé au nord par la Loire, il s'étend sur près de 280 km². En périphérie immédiate de la métropole nantaise, le territoire possède toutes les caractéristiques des zones rurales péri-urbaines : faible densité de population (176 hab/km²), des zones agricoles qui côtoient des espaces naturels, une très grande majorité de résidences individuelles, et une part importante des habitants qui se déplacent vers la métropole pour leur activité professionnelle.

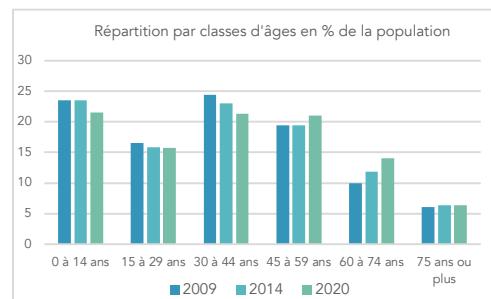


Une population qui augmente

La CCSL compte près de 50 000 habitants en 2023 : une population en hausse depuis près de 10 ans, bien que l'on puisse observer un fléchissement ces dernières années (+ 1% par an en moyenne). On y compte 19 580 ménages, dont 56 % de familles avec enfants. A l'image de l'évolution sociétale, la taille des ménages se réduit et le nombre de familles monoparentales augmente (+ 20% depuis 2010) - cela représente aujourd'hui 10% des ménages.

Une démographie toujours dynamique mais une population qui vieillit

Si les « - de 15 ans » représentent encore plus de 21% de la population (3 points de plus que le département), le pourcentage des « + de 65 ans » a, lui, augmenté de 3% ces 10 dernières années (15% aujourd'hui), et on constate un ralentissement très sensible du nombre de naissances.



Une population de classes moyennes

Le revenu médian moyen se situe dans la moyenne du département (23 410 € par UC.), mais les disparités fiscales et les inégalités sont moindres. 51% des ménages sont imposables (43 % au national). Le taux de pauvreté¹ est faible (6 % contre 14% en France). Cela représente tout de même plus de 1000 foyers.

Une répartition des catégories socio-professionnelles qui évolue rapidement

Depuis près de 10 ans, on observe une évolution rapide du niveau de qualification de la population (bien que toujours inférieur à celui du département) et de la répartition par catégories socio-professionnelles. La proportion de diplômés bac+2 est en forte augmentation et la forte représentation des ouvriers/employés/agriculteurs se tasse progressivement au profit des cadres et professions intermédiaires.

Un territoire dynamique pour l'emploi, mais dépendant de la métropole

Le taux de chômage - 6% - reste bas sur le territoire (7,5% au national) qui compte par ailleurs près de 600 créations d'entreprises par an, essentiellement dans le secteur des services. Plus de 14 000 actifs se déplacent chaque jour pour le travail en dehors du territoire, essentiellement vers la métropole nantaise.

Un territoire sans commune centrale / principale

Sur les 11 communes de la CCSL, 4 comptent entre 7 000 et 9 000 habitants, 4 entre 3 000 et 4 000 et 3 sont de plus petites communes (moins de 1 500 habitants). La communauté de communes compte ainsi plusieurs « bassins » de vie avec chacun des centres bourgs, des établissements scolaires (écoles élémentaires), des commerces de proximités (boutiques et grandes surfaces), des équipements sportifs et culturels, des centres médicaux, une offre de service. Ce maillage garantit aux habitants une offre de proximité, permet de limiter les déplacements mais, à contrario, n'incite pas toujours à la circulation des habitants sur l'ensemble du territoire.

Une mobilité basée sur le transport individuel

Bien que disposant du service de transport en commun régional, le tracé des lignes et la fréquence des trajets impose le recours à des moyens de transport individuels motorisés pour se déplacer à l'intérieur du territoire ou depuis/vers le territoire, en dehors des horaires de début et fin de journée et des rotations des transports scolaires.

Par ailleurs, aucun « grand axe » desservant plusieurs communes ne traverse le territoire.

En résumé :

- *Un territoire périurbain ou semi-rural*
- *Une population croissante*
- *Une population jeune mais vieillissante*
- *Une population de « petites » classes moyennes*
- *Une forte mobilité professionnelle vers la métropole nantaise*
- *Une mobilité interne basée sur le transport individuel*
- *Pas de commune centrale*

¹ Seuil de pauvreté : 60% du niveau de vie médian

II. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

La répartition territoriale des établissements scolaires

La plupart des communes du territoire disposent à la fois d'un établissement public et d'un établissement privé sous contrat (à l'exception de Divatte/Barbechat - 2 écoles publiques une école privée, La Boissière - 1 école publique, La Remaudière - 1 école privée).

La carte scolaire oriente ensuite les élèves vers 4 collèges du territoire (Le Loroux-Bottreau et Vallet) mais également vers le collège de Clisson pour les 2 communes les plus à l'ouest (Mouzillon et Le Pallet). Les lycéens sont quant à eux orientés par la carte scolaire dans leur grande majorité vers les établissements hors territoire et notamment vers les établissements de la métropole Nantaise bien que le lycée professionnel privé Briacé (Le Landreau) offre une section « filière générale », mais limité à un petit effectif.

En 2023-2024, cela représente 5350 élèves scolarisés en élémentaire et plus de 2500 collégiens.

En résumé :

- Un bon maillage des écoles élémentaires sur le territoire
- Des déplacements vers les collèges et lycées qui reposent sur les transports scolaires, les véhicules individuels (et dans une moindre mesure le réseau régional)
- Un bassin de vie tourné vers la métropole pour les lycéens

III. ETABLISSEMENTS ET ACTEURS CULTURELS

Des équipements culturels structurants

La CCSL rassemble un nombre significatif d'établissements et de structures culturelles, dont le développement a été, pour beaucoup, déterminé par le périmètre communal.

Trois cinémas associatifs sont en activité sur le territoire et on peut compter plusieurs écoles de danse associatives ainsi que plusieurs associations de théâtre proposant de la pratique amateur, et pour certaines des actions en direction des plus jeunes.

Le territoire dispose de plusieurs équipements consacrés à la **lecture publique** : 4 médiathèques municipales et un réseau de bibliothèques intercommunal couvrant les 7 autres communes.

Bien que chaque commune soit équipée d'une **salle municipale/polyvalente**, un seul lieu de diffusion dédié (« professionnel ») est présent sur le territoire - Le Champilambart - salle municipale à Vallet - qui propose une saison de spectacles pluridisciplinaires (chanson, théâtre, cirque, ...) ainsi qu'un festival jeune public (CEP Party).

Enfin, l'école de musique intercommunale dispense ses activités sur deux pôles d'enseignement : Pôle Sèvre - Vallet et Pôle Loire - Divatte-sur-Loire.

Accès aux équipements culturels - Mobilité

Si concernant la lecture publique, chaque commune dispose d'un équipement, ce n'est pas le cas pour les autres équipements culturels - notamment cinéma, salle de spectacle, école de musique. Bien que ces établissements se situent à une distance raisonnable de chacune des communes, l'accès à ces équipements et

aux activités proposées impose le recours à un transport individuel et nécessite une grande disponibilité des usagers.

Un secteur associatif dynamique

Un grand nombre d'associations culturelles sont implantées sur le territoire : associations de pratique amateur, de formation ou d'enseignement, d'animation. La CCSL peut s'enorgueillir d'un très bon maillage territorial en termes d'offre de pratique culturelle² :

- 6 écoles de danse et 11 associations de pratique en amateur (danse country, trad, forme et bien-être)
- 11 orchestres et chorales, dont la moitié bénéficie d'un partenariat avec la CCSL
- 12 associations de théâtre amateur
- 8 associations d'arts plastiques / photo / peinture
- Plus d'une douzaine d'associations organisatrices d'évènements culturels ponctuels.

Une grande disparité de typologie d'acteurs

Pour autant, il existe une importante disparité dans le degré de structuration et les projets portés par ces différents acteurs : des équipes professionnelles et des services portés en régie territoriale d'une part (Champilambart, lecture publique, école de musique) et d'autre part des associations dont le fonctionnement repose sur une équipe réduite de salariés voire uniquement sur des bénévoles (Cinémas, école de danse, etc...).

Des difficultés et des enjeux communs

Pour autant, le diagnostic culturel de territoire de 2019 révèle des enjeux communs pour les acteurs associatifs :

- Besoins d'équipements adaptés
- Difficultés liées à la gouvernance / recrutement de bénévoles
- Élargissement et renouvellement des publics
- Reconnaissance, aide à la structuration et au fonctionnement
- Développement de partenariat avec d'autres structures culturelles à l'échelon intercommunal (danse et musique, danse et théâtre, etc.)

En résumé :

- Des équipements structurants : Champilambart, Réseau des Bibliothèques S&L et Médiathèques municipales, Ecole de musique
- Un grand nombre d'acteurs associatifs, pour une grande variété de pratiques et de typologies
- Pour les acteurs associatifs, des enjeux communs de structuration, de reconnaissance et de partenariat

² Diagnostic culturel de Territoire - 2019

B. LES TEXTES CADRES & LES MISSIONS

Tout établissement d'enseignement artistique détermine son projet au regard des différents échelons de définition des politiques culturelles : état, département, collectivités locales. Plusieurs textes cadres régissent et orientent l'action de ces établissements :

I. TEXTES CADRES

Nationaux

- *Schéma National d'orientation pédagogique - Ministère de la Culture - 2023*
Définit les grandes orientations nationales en matière d'enseignement artistique ainsi que les critères de classement pour les conservatoires habilités à délivrer des diplômes
- *Charte de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) - Ministères Culture & l'Éducation Nationale - 2017*
Texte d'orientation sur les enjeux croisés d'éducation à la culture pour les établissements scolaires/établissements culturels
- *Décret 2012-437 portant le Statut particulier des Assistants et professeurs d'enseignement artistique*
Définit le temps de travail et les missions des enseignants
- *Loi NOTRe et loi LCAP pour les références aux droits culturels*

Départementaux

- *Plan départemental des enseignements artistiques - 2018/2026*
Définit les orientations des politiques culturelles départementales ainsi que les modalités du soutien financier aux écoles de musique

Interne CCSL

- *Conseil Communautaire du 21 Avril 2021 - Prise de compétence « Enseignement Musical » et fusion*
- *Règlement Intérieur des usagers* - Élaboré et Voté en 2021 (modifié en 2022)
- *Règlement des personnels / Charte des valeurs de la collectivité*
→ Depuis la fusion, le travail se poursuit pour formaliser le fonctionnement et notamment développer les documents cadres nécessaires. L'école a des orientations et une pratique harmonisée mais qui demandent à être formalisés et affinés par certains aspects. Aujourd'hui, plusieurs documents restent ou sont en cours de construction :
 - Projet d'établissement
 - Projet pédagogique et règlement des études
 - Règlement intérieur des personnels

II. MISSIONS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

En conformité avec le schéma national, le plan départemental et les statuts des enseignants artistiques, les actions des établissements d'enseignement artistique couvrent les 4 missions principales suivantes. L'école de musique Sèvre et Loire s'inscrit pleinement dans ces missions.

- Enseignement Artistique
- Éducation Artistique et Culturelle
- Accompagnement et soutien aux pratiques amateurs
- Action Culturelle et Diffusion

Le nouveau schéma national explicite et précise également 7 principes et enjeux fondamentaux :

Mission de Service public

- Enseignement initial visant l'épanouissement et l'accomplissement
- Accès au plus grand nombre / tarification sociale
- Promotion de la diversité culturelle, lutte contre les discriminations
- Sociabilisation par l'art et reconnaissance de l'altérité

Enjeux Artistiques et Pédagogiques

- De la sensibilisation jusqu'à une formation complète
- Incrire l'acquisition des connaissances dans la durée
- Acquisition de repères critiques
- Encourager l'ouverture et la curiosité

Enjeux Esthétiques

- Transversalité et ouverture aux pratiques émergentes
- Décloisonnement des parcours
- Soutien à la création

La Pratique en amateur

- Accompagner les élèves vers l'autonomie et la poursuite d'une pratique après les études
- Soutenir et accompagner les pratiques sur son territoire
- Accompagner et soutenir les projets

Enjeux Educatifs Culturels et Sociaux

- Incrire les enseignements dans le temps long
- Incrire l'action de l'établissement dans le champ de l'EAC
- Favoriser les croisements des publics
- Concevoir et mettre en œuvre des dispositifs et actions éducatives partagées avec l'éducation nationale

Enjeux Territoriaux

- Plan départemental et travail en réseau
- Assurer la pluralité et la complémentarité de l'offre
- Mutualiser les compétences, faciliter la circulation des élèves

Enjeux Ethiques

- Prise en compte des droits culturels
- Prise en considération de l'environnement familial, éducatif, social et culturel - médiation et implication des familles
- Non-discrimination, inclusion - déployer les moyens nécessaires pour l'accueil des personnes en situation de handicap
- Prévention des risques relatifs à la santé (physique et psychique)
- Attention portée aux questions de genre
- Engagement dans une démarche de développement durable

C. L'ECOLE DE MUSIQUE SEVRE ET LOIRE

I. 2021 - FUSION DES ECOLES DE MUSIQUES DU TERRITOIRE

En 2017, le territoire comptait 3 établissements d'enseignement artistique : Ecole municipale de Vallet (200 élèves) - rayonnement municipal, Ecole associative Fortissimo (150 élèves) - rayonnement sur 3 communes (La Chapelle, Heulin, Le Pallet, Mouzillon), Ecole associative intercommunale Loire Divatte (650 élèves) - rayonnement sur 5 communes (Divatte-sur-Loire, La Boissière du Doré, Le Landreau, Le Loroux Bottereau, Saint Julien de Concelles). Deux communes du nouveau territoire ne bénéficiaient d'aucune proposition d'enseignement artistique.

Dès 2017, un travail de prospective a été mené en vue du regroupement des 3 établissements. En 2019, les deux écoles associatives ont fusionné et début 2020 le conseil communautaire s'est prononcé pour la prise de compétence « enseignement artistique » et la fusion des 2 écoles de musiques en un seul établissement intercommunal - avec les objectifs suivants :

FEUILLE DE ROUTE 2021 :

- Proposer une offre d'enseignement de qualité, complémentaire, clarifiée et élargie
- Permettre l'accès au plus grand nombre
- Définir le projet sur l'accompagnement des pratiques amateurs
- Améliorer le rayonnement de l'école de musique
- Consolider et structurer l'existant

II. PRESENTATION SYNTHETIQUE

L'école de musique Sèvre et Loire s'inscrit dans un réseau départemental

Le département compte un grand nombre de structures d'enseignement artistique (plus d'une trentaine) parmi lesquelles un CRR³ (Nantes), un CRD⁴ (St Nazaire), 4 établissements territoriaux classés (CRI/CRC⁵ - Rezé, St Herblain, Guérande, Chateaubriant). Par son nombre d'élèves, l'école de Musique Sèvre et Loire est le 6^{ème} établissement (toutes disciplines confondues) et le 4^{ème} pour la musique.

L'école de musique s'inscrit dans le Schéma National et dans le plan départemental

Elle déploie ses actions dans les champs suivants : enseignement spécialisé, éducation artistique et culturelle, action culturelle et diffusion et accompagnement des pratiques amateurs.

L'établissement accueille chaque semaine un grand nombre d'usagers

L'école accueille 800 élèves et 300 musiciens amateurs répètent dans ses locaux toutes les semaines. On compte ainsi plus de 2000 entrées hebdomadaires (hors équipe, parents) dans les 2 pôles. Chaque semaine, 90 collégiens pratiquent au sein des Fanfares des collèges et 900 élèves du primaire bénéficient d'intervention artistiques dans le cadre des IMS (soit 1800 élèves touchés par an).

L'équipe est composée de 45 agents

41 professeurs, 3 agents administratif et une codirection, pour un temps de travail hebdomadaire équivalent à 26,5 ETP.

³ Conservatoire à Rayonnement Régional

⁴ Conservatoire à Rayonnement Départemental

⁵ Conservatoire à Rayonnement Intercommunal / Communal

III. LES USAGERS / ELEVES

L'école compte 800 élèves en 2023 - dont 743 du territoire, pour une population de la CCSL de près de 50000 habitants. **Le taux de fréquentation est de 1,5 %** (1,7 % si on tient compte des élèves hors territoire). Ce chiffre est à rapprocher de la moyenne nationale qui se situe autour de 2%.

Un taux de fréquentation corrélé à la proximité géographique et à la taille des communes

Une étude plus fine montre une corrélation à la fois entre **taux de fréquentation et population** de la commune (les grosses communes ont un ratio plus élevé) mais également entre **taux de fréquentation et éloignement** des pôles d'enseignement. Deux communes se distinguent, l'une par une fréquentation relativement élevée, malgré la distance, l'autre par une fréquentation très faible, malgré une grande proximité de l'un des deux équipements.

Communes de provenance et ratio	nbr d'élèves	Ratio	Nbr D'habitants	Distance en km
Vallet	176	1,87%	9412	0
Divatte sur Loire	130	1,86%	6975	0
Le Loroux Bottereau	143	1,70%	8397	4
La Regrippière	24	1,58%	1515	8
La Chapelle Heulin	43	1,31%	3280	6
Le Pallet	42	1,27%	3305	6
Saint Julien de Concelles	101	1,27%	7982	5
Le Landreau	38	1,22%	3118	6
Mouzillon	27	0,94%	2874	3
La Remaudière	10	0,77%	1298	9
La Boissière du Doré	7	0,64%	1087	9

Les familles et élèves choisissent en priorité le pôle d'enseignement de proximité

Aujourd'hui encore, le nombre d'élèves est plus élevé sur le Pôle Loire (430 élèves soit 54 %) que sur le Pôle Sèvre (370 élèves soit 46%), avec un léger rééquilibrage depuis 3 ans.

L'établissement accueille également des élèves provenant des communes limitrophes

Le nombre est stabilisé et représente environ 6% de l'effectif global. A noter, ces usagers se voient appliquer des droits d'inscription revalorisés de 50%.

En résumé :

- Des effectifs stabilisés à 800 élèves
- Un taux de fréquentation légèrement inférieur au taux généralement constaté
- Un taux de fréquentation selon la commune corrélé à la proximité des équipements
- Un nombre d'élève légèrement supérieur sur le pôle Loire
- L'école accueille quelques élèves des communes limitrophes

IV. DONNES FINANCIERES

1. BUDGET

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Le **coût de fonctionnement global** prévisionnel de l'école de musique se monte pour 2024 à **1 346 000 €**.

La **masse salariale** représente 88% des dépenses. Elle a augmenté de 15% depuis la fusion en 2021. Plusieurs facteurs sont en cause :

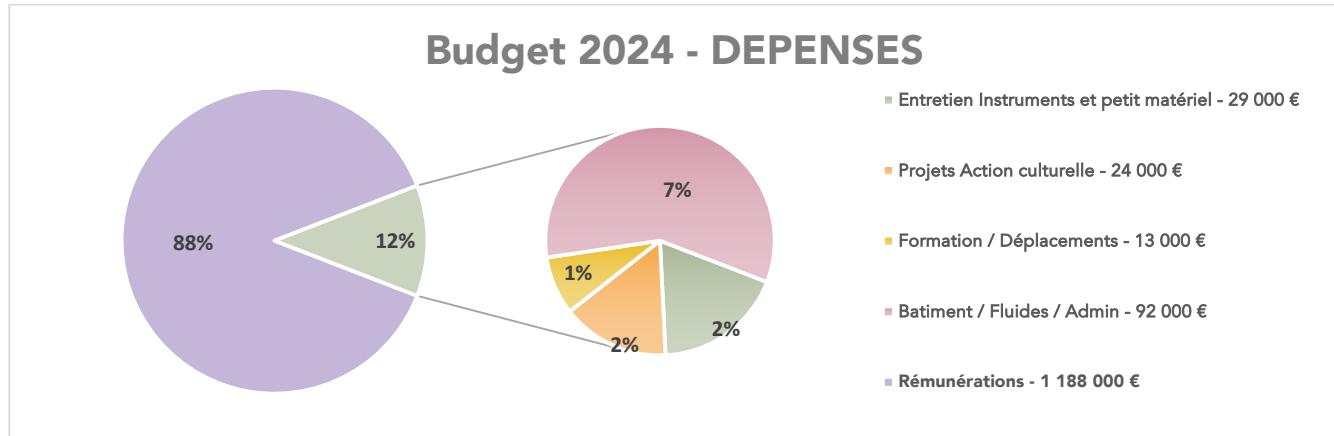
- Augmentation de la valeur du point d'indice : + 5% depuis 2021
- Revalorisation du régime indemnitaire : + 30 000 € depuis 2021

- Poste d'accueil (reclassement) - Pôle Sèvre : 0,7 ETP - depuis novembre 2022.
- Impact du déroulement de carrière - notamment tous les agents à l'échelon 1 du 1^{er} grade ont vu leur traitement revalorisé plusieurs fois pour suivre la hausse du SMIC

Autres évolutions significatives : les dépenses liées à l'énergie (gaz et électricité) et l'entretien du bâtiment pôle Loire ont nécessité un réajustement en 2023 après une première année d'exercice.

Le budget consacré à **l'action culturelle** dépend des projets menés l'année en cours, mais certains d'entre eux bénéficient de subventions et autres participations dans le cadre du PCT (cf. recettes). La part de financement propre s'élève à 9 000 €.

Les autres postes (cf. graphique ci-dessous) sont stabilisés.



Évolution des dépenses depuis la fusion

DEPENSES	Prévisionnel avant Fusion 2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement Bâtiment / admin	70 000 €	80 000 € ¹	81 000 €	92 000 € ⁶	92 000 €
Activité Pédagogiques (+ Formations / Déplacements)	50 000 €	51 000 € ²	62 000 € ⁴	67 000 €	67 000 €
Rémunérations	1 030 000 €	1 032 000 € ³	1 151 000 € ⁵	1 188 000 € ⁷	1 229 000 € ⁷
TOTAL	1 150 000 €	1 163 000 €	1 294 500 €	1 346 000 €	1 387 000 €

Notes :

2022 :

1. Régulation cout de fonctionnement courant (entretien bâtiment, fourniture administratives, logiciel scolaire, etc...)

2. Frais liés aux activités pédagogiques inférieur au prévisionnel - imputable notamment à l'achat de petit matériel et à l'entretien d'instruments, réalisé par anticipation et pour l'essentiel avant la fusion

3. Conforme au prévisionnel

2023 :

4. Augmentation liée au volume et dimensionnement des projets d'actions culturelle - à mettre en regard des recettes liées au financement des projets PCT

5. Voir plus haut : hausse du point d'indice, évolution des carrières, revalorisation RI, 0,7 ETP supplémentaires

2024-2025 :

6. Par anticipation des hausses probables fluides, énergie, fournitures

7. Préconisations service RH - augmentation ~3% annuels

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Le **montant prévisionnel des recettes** s'élève, pour 2024, à **448 000 €**.

Elles sont composées des **droits d'inscriptions** collectés auprès des usagers, de la **participation des communes** au dispositif d'intervention en milieu scolaire (IMS), de **subventions** (aide au fonctionnement dans le cadre du plan départemental des enseignements artistiques et aides aux projets PCT) et enfin du montant des **refacturations**, essentiellement pour les mises à disposition des directeurs artistiques aux associations musicales conventionnées.

Budget 2024 - RECETTES



Évolution des recettes depuis la fusion :

- Augmentation des frais d'inscription de 5% en 2023 (+ 15 000 €)
- Adhésions successives des 11 communes au dispositif d'IMS (55 000 € en 2022, 66 000 € en 2023, 76 000 € en 2024)
- Un montant variable de subventions/participations DRAC, PCT, Communes lié au dimensionnement des projets PCT (variations qu'on retrouve dans les dépenses)

Un volume de recettes surévalué (466 000 € prévisionnels contre 415 000 € en 2022) lors des projections avant la fusion.

RESTE A CHARGE

Le reste à charge pour la collectivité s'élève en 2024 à 908 000 €. Il était estimé à 746 000 € lors de la fusion. Le différentiel est imputable très majoritairement à l'augmentation des rémunérations (+ 158 000 € entre les projections en 2021 et le prévisionnel 2024).

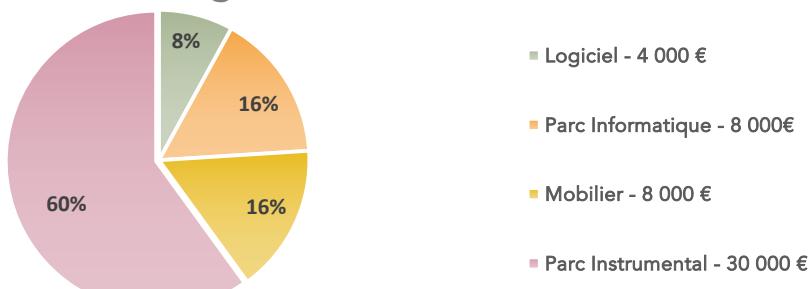
QUELQUES ELEMENTS DE COMPARAISON

L'étude comparative du budget d'un établissement d'enseignement artistique (pour 3 autres écoles⁶ du département de dimensionnement comparable) permet de relativiser les éléments précédents : en 2022, le budget dépense de l'école de musique Sèvre et Loire est inférieur de 30% à la moyenne des 3 autres établissements (- 35% pour les rémunérations), et parallèlement les recettes sont supérieures de plus de 40%, pour un reste à charge inférieur de près de 50%.

INVESTISSEMENT

Hors dépenses exceptionnelles (liées aux bâtiments par exemple), le principe d'une ligne d'investissements annuelle consacrée à l'entretien et au renouvellement du parc instrumental et matériel a été adoptée :

Budget 2024 - INVESTISSEMENTS



⁶ Carquefou (Municipal, 1 site), St Sébastien (Municipal, 1 site, pas d'IMS), Cap Atlantique (Intercommunal, 2 sites)

Le budget consacré au renouvellement du parc instrumental représente 4,2 % de la valeur globale estimée du parc (près 700 000 € en 2023).

En résumé :

- *Un cout global de fonctionnement qui s'élève à 1346000 € pour 2024 (prévisionnel)*
- *Une augmentation structurelle du cout de fonctionnement (masse salariale, fluides) prévisionnelle de l'ordre de 4% par an pour les prochaines années à périmètre constant*
- *Des dépenses liées aux projets pédagogique stabilisées*
- *Des recettes majoritairement liées aux frais d'inscription - 2/3 du budget (hausse de 5% en 23 - engagement à ne pas augmenter les tarifs en 2024)*
- *Un reste à charge pour 2024 qui s'élève à 908 000 €*
- *Un budget d'investissement essentiellement consacré au parc instrumental et matériel (évolution et renouvellement)*

2. DROITS D'INSCRIPTION ET POLITIQUE TARIFAIRES

POLITIQUE TARIFAIRES

La grille tarifaire a été harmonisée et uniformisée au moment de la fusion des écoles en 2021.

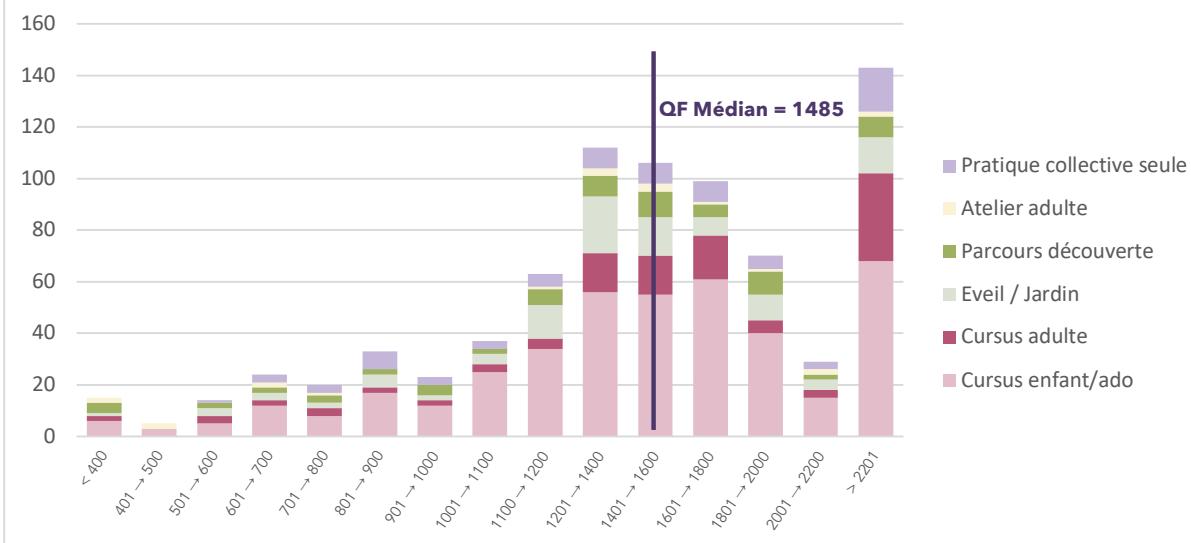
- L'établissement propose **6 droits d'inscription** différents selon le dispositif d'enseignement : jardin et éveil, parcours découverte, cursus enfant/ados, cursus adultes, ateliers instrumentaux adultes, pratiques collectives (hors cursus). Pour autant, il n'y a pas de « clé » de calcul selon le temps de cours, le nombre de cours, le dispositif, le nombre de semaines, etc...
- Chaque tarif est modulé selon le **quotient familial** des usagers. La grille est construite sur 15 tranches (tranche A - QF<400 jusqu'à tranche O - QF>2200).
- Pour les usagers qui résident **hors territoire**, les droits d'inscription sont majorés de 50%.
- Les **familles** (+ de 3 membres inscrits) se voient appliquer une réduction de 5% sur le montant total.
- Pour faciliter l'entrée dans l'apprentissage, l'école de musique propose des **instruments à la location** pour les élèves débutants. 60 familles bénéficient de ces locations en 2023.
- Les droits d'inscription peuvent être réglés en partie ou intégralement par chèques vacances, Epass Culture (région), chèque culture (lorsque la commune de résidence en propose). Les droits d'inscription peuvent être réglés en 1, 3 ou 8 fois, par prélèvement ou à l'émission de la facture.
- Une augmentation de 5% sur l'ensemble des pratiques proposées a été votée par le conseil communautaire le 8 mars 2023. Les élus se sont engagés à maintenir les nouveaux tarifs en vigueur jusqu'à la rentrée 2025-2026.
- Le **coût moyen annuel** d'une inscription à l'école de musique s'élève à **375 €**. La pratique musicale reste une activité onéreuse en comparaison des autres activités culturelles ou sportives.

REPARTITION DES USAGERS SELON LE QUOTIENT FAMILIAL⁷

La répartition des élèves selon leurs quotient familial permet de se faire une idée du profil socio-économique des usagers.

⁷ Le quotient familial est calculé à partir du revenu imposable mensuel, divisé par le nombre de parts (ex : un QF de 1485 correspond, pour un couple avec 2 enfants, à un revenu mensuel de l'ordre de 4450 €)

QF DES USAGERS PAR LE DISPOSITIF



- Le **QF médian** est de **1485** (tranche K)
- Les QF supérieurs à 1200 (tranche J et au-delà) représentent 70 % des élèves
- Si pour l'éveil et le parcours découverte les tranches de QF<1100 (tranche J) représentent plus de 50% des effectifs, ce taux baisse significativement pour les cursus instrumentaux enfants/ados (42 %) et adultes (seulement 33%)
- La répartition des QF des usagers constatée indique que la politique de tarification sociale telle que pratiquée aujourd'hui ne permet toutefois pas totalement d'atteindre les objectifs de démocratisation d'accès à la pratique musicale.

QUELQUES ELEMENTS D'ANALYSE DE LA GRILLE DES TARIFS

Une étude plus fine de la grille actuelle permet de mettre en évidence quelques éléments saillants.

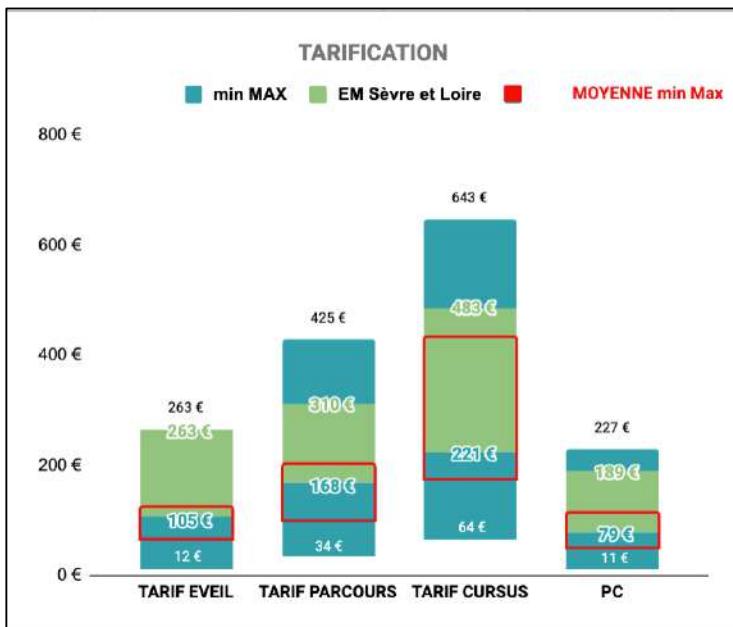
- **Rapport entre tarif minimum et tarif maximum :** Entre les tranches A et O, on observe un facteur de x2,6 pour l'éveil, alors qu'il n'est que de x1,8 pour le parcours et x2,2 pour les cursus.
- **Taux d'effort :** Le calcul des taux d'efforts (rapport entre le cout d'accès et le quotient familial) montre qu'un effort financier significativement plus important est demandé aux familles avec les plus faibles revenus :
 - Cursus Enfant / Ado : 4,6 % en tranche A contre seulement 1,8 % pour la tranche O
 - Parcours découverte : 3,5 % en tranche A contre seulement 1,1 % pour la tranche O
- **Comparatif :**

La plupart des établissements d'enseignement territoriaux ainsi que les « grosses » écoles associatives appliquent aujourd'hui une tarification sociale (au QF ou au taux d'effort⁸). Les indicateurs suivants proviennent d'une étude comparative des politiques tarifaires de 11 des plus grosses écoles du département (hors CRR et CRD) :

 - Les tarifs d'entrée (tranche de QF la plus basse) sont parmi les plus élevés du panel, pour tous les dispositifs.
 - Les tarifs max (tranches hautes de QF) sont parmi les plus élevés du panel

⁸ Taux d'effort = pourcentage des revenus imposables

- L'école de musique Sèvre et Loire est l'établissement dans lequel la part de contribution des usagers est la plus élevée du panel (347 € par élèves ici // 257 € en moyenne et un minimum à 158 €).



- En bleu :** montant minimum et maximum constaté dans les 11 écoles
- En vert :** montant minimum (QF - tranche A) et maximum (QF - tranche O) à l'école Sèvre et Loire
- En rouge :** montant moyen des tarifs les plus bas et les plus haut pour chaque dispositif

Ex : pour les parcours découverte :

- Tarif le plus haut constaté (dernière tranche de QF) : **425 €** Annuel
- Tarif le plus bas constaté : **34 €** Annuel
- EDM S&L - Tranche A - **168 €** / Tranche O - **310 €**
- Moyenne des 11 tarifs minimum : ~ **100 €**
- Moyenne des 11 tarifs maximum : ~ **200 €**

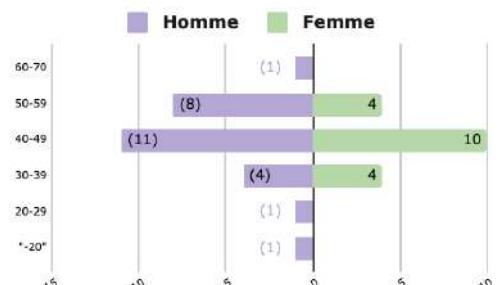
En résumé :

- Des droits d'inscription différenciés selon les dispositifs
- Des droits d'inscription selon le quotient familial
- L'apprentissage musical reste une activité couteuse - **375 €** en moyenne
- Un QF médian des usagers relativement élevé (1485) et une forte représentation des plus aisés qui s'accentue encore pour les cursus instrumentaux

V. PERSONNELS / MOYENS HUMAINS

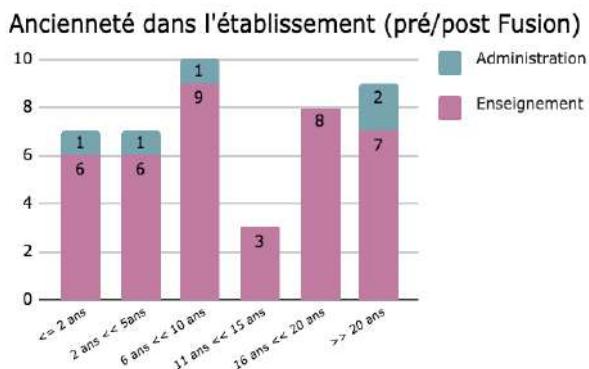
1. COMPOSITION / QUALIFICATION / GESTION PRÉVISIONNELLE

En 2023, l'équipe est composée de 45 agents pour 26,5 ETP. Parmi eux, 40% sont des femmes. L'âge médian est de 45 ans et plus de 30% de l'équipe réside sur le territoire, ce qui constitue un atout indéniable pour l'établissement et la collectivité (expérience, implication, disponibilité, identification comme personne ressource...).



On peut noter un niveau de qualification de l'équipe enseignante plutôt élevé. Plus de la moitié de l'équipe possède le DE ou le DUMI⁹ (diplômes requis pour accéder aux concours de la FPT) et 20% pourraient prétendre à une validation d'acquis et d'expérience (VAE).

⁹ Diplôme d'état / Diplôme universitaire de musicien intervenant



Près de 40% de l'équipe est dans l'établissement depuis plus de 15 ans avec très peu de turnover. En parallèle, les recrutements de nouveaux agents sont aujourd'hui très difficiles - difficulté partagée par tous les établissements d'enseignement artistique : peu de candidats formés et diplômés, des rythmes de travail et une rémunération peu attractifs au regard du niveau de qualification. Dans le même temps, un nombre important de professionnels vont partir en retraite dans les prochaines années à l'échelle du département. Pour l'établissement, 6 départs à la retraite sont à prévoir d'ici 2030.

2. STATUT / REMUNERATION / CADRE D'EMPLOI DES ENSEIGNANTS

La filière culturelle pour l'enseignement artistique se décline en 2 cadres d'emploi (ATEA¹⁰ - cadre B et PEA - cadre A). Le statut des ATEA spécifie que les missions d'enseignement correspondent au grade d'AEA Principal. Les concours internes/externes d'accès au grade d'AEA principal 2ème classe ont lieu tous les 4 ans.

Au sein de l'équipe, 66% des agents sont en CDI et 16% sont titulaires de la fonction publique, les autres agents étant en CDD. Parmi l'équipe enseignante, 36 sont sur le grade d'AEA et 3 sur le grade AEA Principal.

3. TEMPS DE TRAVAIL / REPARTITION PAR PÔLE

L'équipe administrative représente 3,9 ETP, direction comprise pour assumer l'ensemble des « fonctions support ».

Direction : 2 ETP

Admin, Accueil, Scolarité : 1,9 ETP

L'équipe enseignante représente 22,6 ETP, pour l'ensemble de l'action pédagogique

454h hebdomadaire d'enseignement

Les enseignants sont équitablement répartis en nombre sur les deux pôles conformément à la répartition de l'activité :

- 16 travaillent sur le pôle Loire, 15 sur le pôle Sèvre et 10 sur les 2 pôles
- Le pôle Loire concentre davantage de « grosses » quotités de temps de travail

Moins de 30% des agents (direction comprise) occupent un emploi à temps complet et 40% occupent moins d'un mi-temps.



¹⁰ ATEA - Assistant territorial d'enseignement artistique // 3 grades dans ce cadre d'emploi : AEA - missions d'accompagnement, AEA Principal 2^{ème} et 1^{ère} classe - missions d'enseignement

4. AUTRES INDICATEURS & ELEMENTS DE COMPARAISON

L'étude comparative des moyens humains dont dispose un établissement d'enseignement artistique (sur 3 écoles¹¹ du département de dimensionnement comparable) permet de s'interroger sur le dimensionnement de ces moyens et des postes au regard de l'activité :

Temps hebdomadaire, pour 100 élèves inscrits :

EQUIPE DIRECTION *	EQUIPE ADMINISTRATIVE *	EQUIPE PEDAGOGIQUE		
Max : 11,8 h Min : 6,5 h Moyenne : 8,9 h hebdo EM Sèvre et Loire : 8,5 h	Max : 18,6 h Min : 8,1 h Moyenne : 14 h hebdo EM S&L : 8,1 h		Max : 65,2 h Min : 53,2 h Moyenne : 57,9 h EM S&L : 54,4 h	
		ENSEIGNEMENT (Initiation, Cursus, Pratiques Collectives)	EAC (IMS / COLLEGE)	ACCOMPAGNEMENT Pratiques Amateurs
		Max : 58,7 h Min : 47 h Moyenne : 54,1 h EM S&L : 47 h	Max : 6,5 h Min : 0 h Moyenne : 3,4 h EM S&L : 5,9 h	Max : 1,5 h Min : 0 h Moyenne : 0,4 h EM S&L : 1,5 h

* Admin + Direction CCSL = 16,6 h hebdo // Moy = 22,9 h Hebdo - seules les écoles associatives disposent de moyens inférieurs

Ces chiffres montrent l'effort conséquent de la CCSL pour les dispositifs d'EAC. C'est par ailleurs la seule école du panel à proposer la mise à disposition de professeurs pour la direction artistique d'ensembles amateurs.

A contrario, le temps pédagogique consacré à l'enseignement spécialisé est nettement inférieur à celui des autres établissements.

En résumé :

- Une équipe qualifiée, expérimenté et fidélisée
- Des situations précaires liées aux petits temps de travail
- Des moyens humains sur les fonctions support (admin, technique, coordination) inférieurs aux établissements de même échelle
- Un déroulement de carrière qui aura un impact important sur le budget et la gestion RH du service (grand nombre d'agent sur des situations similaires et en début de grille -> avancement d'échelons fréquents et simultanés)
- Des difficultés de recrutement

VI. MOYENS MATERIELS / RESSOURCES / OUTILS

1. BATIMENTS

L'école de musique déploie ses activités dans deux bâtiments dédiés - Le Pôle Sèvre à Vallet et le Pôle Loire à Divatte sur Loire. Ces deux équipements récents (Divatte en 2011 et Vallet en 2021) permettent à l'ensemble de l'équipe d'accueillir les usagers dans de très bonnes conditions.

Ces deux bâtiments sont utilisés tout au long de l'année à plusieurs usages :

- Cours instruments, pratiques collectives, éveil, ...
- Accueil de classes dans le cadre des IMS
- Accueil des répétitions Fanfare des collèges (Vallet uniquement)
- Répétitions hebdomadaires d'associations musicales (5 Pôle Loire, 1 Pôle Sèvre)
- Concerts / Auditions d'élèves
- Réunions de service / CCSL

¹¹ EM Carquefou (500 élèves - 1 site) // EM St Sébastien (500 élèves - 1 site) // CRI Cap Atlantique (950 élèves - 2 sites)

- Accueil de répétitions / résidences pour des petites formations
- Diffusion occasionnelle de groupes / artistes professionnels
- Accueil d'activité du Relais Petite Enfance Sèvre et Loire

On peut comptabiliser plus de **2000 entrées** semaine, hors parents accompagnateurs, concerts et équipes.
Pour autant chacun des deux équipements montrent quelques limites :

Pôle LOIRE	Pôle SEVRE
<ul style="list-style-type: none"> ● Année de construction : 2011 ● 1 Auditorium - 220 m² - 158 places ● 3 salles de pratique collective (40, 50 et 60 m²) ● 3 grandes salles de cours (S > 20 m²) ● 6 salles de cours (S < 15 m²) ● 1 régie/ studio insonorisé - 15 m² ● Administration : 2 bureaux - 25 m² ● Salle de réunion / Partothèque - 25 m² ● Salle des professeurs ● 1 espace d'accueil ● 4 espaces de stockage - >40 m² (dont 1 dédié aux associations) ● Un espace de convivialité <p style="text-align: center;">500 m² pour les activités pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Année de construction : 2021 ● 1 Auditorium / Salle de concert - 180 m² - Jauge max 136 ● 3 salles de pratique collective (25, 40, 40 m²) ● 1 grande salle de cours (S > 25 m²) ● 6 salles de cours (15 à 20 m²) ● 1 « régie/ studio » sans traitement acoustique - 10 m² ● Administration : 1 bureau - 15 m² ● Salle des professeurs ● 1 espace d'accueil ● 1 espace de stockage - 25 m² ● Un espace de convivialité <p style="text-align: center;">410 m² pour les activités pédagogiques</p>
<ul style="list-style-type: none"> ● Plusieurs grandes salles de pratiques collectives ● Grands espaces de stockage ● Vieillissement, entretien, toiture ● Auditorium peu adapté à l'accueil de concert ● Petites salles de cours d'instrument ● Éloigné des établissements scolaires ● Entrée/Espace d'accueil : pas de sas (sécurité et gestion thermique) <ul style="list-style-type: none"> ○ Jauges des auditorium limitées à 160 (public + musiciens) - possibilités restreintes d'accueil du public pour certaines manifestations ○ Pas de régisseur technique / d'agent de logistique dédié ○ Des horaires d'accueil (en présence d'un agent) qui ne couvrent pas l'ensemble des horaires d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> ● Grandes salles de cours d'instrument ● Un auditorium équipé comme une salle de spectacle ● Proximité avec le Champilambart ● Proximité géographique avec des établissements scolaires (école/collège) ● Manque de salles de pratiques collectives assez grande

2. PARC MATERIEL / INSTRUMENTAL

L'établissement dispose d'un parc matériel et instrumental conséquent, réparti sur les deux pôles d'enseignement. Le parc comprend **l'équipement des salles de cours** (mobilier, instruments, sonorisation, studio...) le **parc instrumental destiné au prêt** (fanfares des collèges) et **à la location** ainsi qu'un parc informatique conséquent (bureautique et MAO).

La valeur d'achat estimée du parc instrumental est supérieure à **700 000 €**. Le budget annuel d'investissement pour le développement et le renouvellement du parc instrumental s'élève à **30 000 €**, quand le budget d'entretien s'élève lui à **23 500 €**.

- Plus de **500 instruments** (16 Pianos, plus de 200 instruments à vent, ...)
- Une **20aine d'ordinateurs** dédiés aux activités pédagogiques
- **10 systèmes de sonorisation**
- Un **studio / régie** équipé dans chaque pôle
- **Orgue Sensoriel / Capteurs Adapté** : outil / instrument numérique - faciliter l'accès à la pratique et au geste musical

Les 3 premières années de fonctionnement depuis la fusion montrent que les budgets pour le parc matériel et instrumental sont correctement proportionnés pour l'usage actuel. Pour autant, une partie du parc est vieillissante. Un plan pluriannuel est en cours d'élaboration.

Une partie du parc Percussions + Mobilier d'orchestre est propriété des associations musicales. Ce parc est mutualisé. Les conventions entre la CCSL et les associations musicales partenaires prévoient que la CCSL assume l'entretien et le renouvellement du parc mutualisé et tient compte des besoins des associations musicales. Un fonctionnement harmonisé sur les deux pôles reste à trouver.

Un équipement progressif des salles de cours en matériel informatique est prévu, mais l'usage des outils numériques dédiés à l'enseignement (tableau numérique, logiciels dédiés, etc...) reste marginal à l'exception des cours de culture et de MAO.

3. FOND DOCUMENTAIRE

L'établissement dispose d'un fond documentaire relativement conséquent (plus de 2 500 références). Ce fond est composé de Méthodes, Pièces de répertoires, Matériel d'orchestre (harmonie essentiellement), CD / DVD, Essais pédagogiques / histoire de la musique, Revues professionnelles. Depuis septembre 2022, le fond est géré en interne par une membre de l'équipe (mise à jour du référencement, commande, catalogage, suivi du fond etc... - 0,1 ETP)

En 2021, le choix a été fait d'abandonner le système d'achat de vignettes pour l'usage légal des photocopies. Le budget a été rebasculé sur l'achat de documents, et les partitions sont dans la mesure du possible, prêtées aux élèves.

Le budget annuel consacré au fond documentaire s'élève à 5000 €, soit plus de 200 nouveaux documents.

4. OUTILS DE COMMUNICATION

L'école de musique utilise différents outils de communication selon la typologie du public destinataire et le caractère du contenu diffusé : communication « Externe » (tout public), communication administrative/scolarité (pour les usagers), communication interne au sein de l'équipe.

- **Communication Tout Public Institutionnelle**
 - Plaquette annuelle et site internet :
 - Le service communication se charge de la conception graphique et de l'intégration
- **Communication évènements culturels, promotion de l'action et du projet**
 - Réseaux Sociaux, presse, agenda culturel, médias municipaux, newsletter, affichage
 - Le service communication se charge de la création graphique et l'envoi de la newsletter bimestrielle.
 - Pour le reste, l'équipe de direction relayée par l'administratif s'en occupe. Cela représente une charge conséquente de travail qu'il n'est pas toujours possible de dégager, notamment en ce qui concerne la promotion de l'action de l'établissement et des évènements ouverts au public.
- **Communication administrative et scolarité avec les usagers** (absences, facturation, etc...)
 - Le logiciel Imuse simplifie les envois de mail et de SMS ciblés et/ou d'urgence
 - L'équipe pédagogique a également accès à l'outil pour communiquer avec les élèves
- **Communication interne** avec l'équipe – hors réunion en présentiel
 - Les spécificités du métier de professeur de musique couplées à celle de l'établissement rendent complexe les échanges et le partage d'informations : horaires en décalés, activité multisites, multi-employeurs

- L'équipe est demandeuse d'un outil facilitant le partage d'information et de communication à distance, tel qu'un espace numérique de travail
- **Médiation et partage du projet** : depuis 3 ans une démarche est engagée pour une meilleure médiation avec les usagers (élèves, parents) sur le partage du projet l'établissement, ses valeurs, le fonctionnement et le suivi de scolarité. Plusieurs temps sont organisés dans l'année, notamment des rencontres d'information en septembre, des cours collectifs ouverts, des rencontres parents professeurs, des portes ouvertes en mai.

5. RESEAUX

La mise en réseau des établissements et des équipes est aujourd'hui un des axes forts de la politique culturelle départementale, mais aussi du nouveau schéma national d'orientation pédagogique (2023) :

- Équilibre du maillage territorial - rôle des « écoles ressource »
- Mutualisation et partage de compétence
- Diversité et qualité de l'offre

L'école de musique Sèvre et Loire, l'équipe de direction et l'équipe enseignante sont impliquées dans plusieurs réseaux professionnels, structurés ou informels :

- **Réseaux départementaux / régionaux**

L'école de musique est impliquée dans le **réseau départemental des écoles de musique** - démarche pilotée par Musique & Danse en Loire Atlantique et par le département. A ce titre, l'école de musique fait partie du groupe de travail consulté sur l'élaboration du prochain plan départemental pour les enseignements artistiques.

La collectivité est adhérente au **Pôle de Coopération Régional pour la filière musicale** et élue au conseil d'administration de l'association dans le collège Écoles et Conservatoires.

- **Réseaux nationaux**

L'école de musique est adhérente (direction) à **Conservatoire De France** - association de membres des équipes de direction des Établissements d'Enseignement Artistique.

- **Réseaux de proximité / de territoire**

Plus souvent informels, il s'agit de réseaux professionnels auxquels participent et contribuent l'équipe de direction (écoles du vignoble par exemple) et les professeurs (réseau Métropole élargie de professeurs de saxophone, de musiques actuelles amplifiées, de cuivres, de harpe, etc...) Ces réseaux sont des espaces privilégiés de concertation, d'échanges de pratiques et d'élaboration de projets communs (rencontres d'élèves, concerts, etc...)

6. CONVENTIONS

Les conventions passées par la CCSL pour le service pratiques musicales définissent et cadrent les partenariats avec un certain nombre d'acteurs. Elles peuvent être ponctuelles, annuelles, pluriannuelles - à reconduction tacite ou expresse. On peut noter parmi ces conventions :

- **Interventions en milieu scolaire (IMS)** : Convention avec L'Education Nationale / L'enseignement catholique 44 ainsi qu'un Protocole d'accord avec les 11 communes
- **Interventions sur Temps d'accueil périscolaire (TAP) sur la commune de Mouzillon**
- **Fanfare des Collèges** : Convention annuelle avec chacun des 3 collèges

- **Associations musicales de pratique en amateur** : convention de partenariat privilégié (objectifs et moyens), Convention de mise à disposition de personnel, de locaux
- **Locaux de répétitions** : La CCSL a conventionné avec 2 communes pour la mise à disposition de locaux de répétition
- **Mise à disposition des locaux - Pôle Sèvre** : avec la Ville de Vallet : 30 ans
- **Conventions à caractère social** : CCAS St Julien – Pass Culture // Divatte-sur-Loire – Pass Culture // Région des Pays de la Loire – Pass Culture
- **Convention de Financement** - Département : Subvention annuelle dans le cadre du plan départemental
 - + des conventions ponctuelles : Partenariat avec des structures / des communes pour l'organisation de projets communs

La plupart de ces conventions sont à réactualiser courant 2024, pour en harmoniser les termes, les temporalités et pour qu'elles reflètent mieux les usages réels.

VII. GOUVERNANCE / CONCERTATION

Par gouvernance, on entend tous les espaces et dispositifs au sein desquels se discutent, se coconstruisent et se partage l'élaboration du projet de l'établissement, son fonctionnement et son action. Lors de la fusion des écoles de musiques, il était prévu qu'un comité consultatif, composé d'usagers, d'agents et d'élus soit mis en place. Celui-ci n'a pas été créé pour l'heure.

Il existe plusieurs instances au sein de l'établissement, du service, du pôle ou à l'échelon territorial :

- **CODIR** : direction du pôle + co-direction école de musique / rencontre bimensuel
- **Conseil Pédagogique** : 9 professeurs + co-direction / 10 réunions par an
- **Départements pédagogiques** - 1 à 3 réunions par an / selon les besoins et la dynamique de l'équipe
- **Groupes de Travail Thématiques** - groupes ponctuels / 3 ou 4 réunions / selon les sujets
- **Administration / Scolarité** : Co-directrice + agents administratifs / hebdomadaire
- **Commission Culture** : 7 commissions par an pour l'École de Musique, le PCT, la lecture publique
- **CLE : commission locale d'évaluation** // Valide les projets IMS - Composition définie par convention / annuel

Néanmoins le mode de gouvernance « de fait » montre certaines limites :

- **Commission culture / Relation Élus :**
 - L'abondance des sujets en lien avec les trois services correspondants limite la place de l'école de musique avec une régularité plutôt trimestrielle
 - La nouveauté de la compétence nécessite un temps d'acculturation des élus sur les enjeux et le fonctionnement de l'école de musique
 - Une présence des élus limitée dans l'établissement et aux actions portées par l'école de musique en corrélation avec une attente de l'équipe de reconnaissance.
- **Instances Pédagogiques :**

- Implication variable de l'équipe et fonctionnement très inégal d'un département à l'autre
- Pour le conseil pédagogique : question sur un éventuel renouvellement (qui, comment ?)
- Équilibre fragile entre posture de référent (membre du conseil péda) et coordinateur·rice au regard de l'investissement nécessaire et de sa reconnaissance.
- Une « culture d'établissement » à construire
- **Conseil d'établissement et concertation usagers / élèves / parents**
 - A ce jour, l'établissement ne dispose pas d'un conseil d'établissement, prévu dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique.
 - Il n'existe pas d'association de parents d'élèves, ni de représentant des élèves, parents, usagers, et donc pas d'espace d'échange et de concertation.
- **Comité de direction / Co-direction**
 - La co-direction, « localisée » sur chacun des 2 pôles, ne permet pas toujours de dépasser le sentiment d'appartenance aux établissements historiques.

En résumé :

- *Un fonctionnement en interne en cours de structuration (conseil pédagogique, départements)*
- *Pas d'espace de concertation avec les usagers à ce jour (comité consultatif / conseil d'établissement)*

D. L'ACTION PEDAGOGIQUE

I. MAQUETTE HORAIRE ET PRESENTATION SYNTHETIQUE

L'école de musique déploie son action selon 4 axes principaux, conformément aux orientations du Schéma National d'Orientation Pédagogique :

- Enseignement Spécialisé
- Éducation artistique et culturelle
- Accompagnement des pratiques en amateur
- Action Culturelle et Diffusion

Lors de la fusion des écoles en 2021, une maquette horaire prévisionnelle a été élaborée, tenant compte de l'existant et d'une harmonisation des temps de cours de pratique collective. L'enveloppe prévisionnelle validée s'élève à **452h hebdomadaires**.

Depuis 2021, trois nouvelles communes ont intégré le dispositif d'IMS proposé par l'école de musique pour un total de 10h hebdomadaires, portant l'enveloppe hebdomadaire à **462h**.

Pour l'année 2023-2024, la **maquette horaire réelle** - 454,5h - est répartie ainsi :

- 450h correspondant au tableau des effectifs
- 4,5h complémentaires régulières (participation au conseil pédagogique)

A ces heures fixes s'ajoutent une enveloppe d'heures complémentaires pour des projets ponctuels en interne (projets d'action culturelle) ou pour des « prestations » auprès de partenaires (structures médico-sociales notamment). Cette enveloppe représente environ 370 h annuelles (soit ~10h semaine) dans la limite des heures annuelles prévisionnelles.

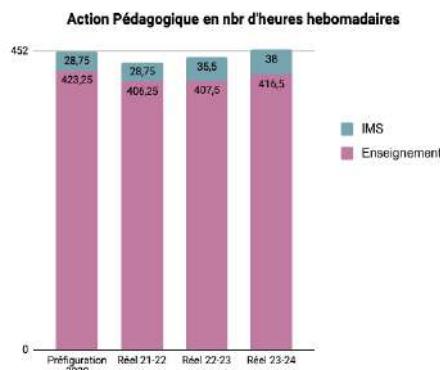
Depuis 3 ans, la différence entre l'enveloppe validée et la maquette réelle se réduit : elle s'élevait à 13h hebdo en 2021, 9h en 2022, 0 en 23-24.

Ces 454,5h d'enseignements se répartissent comme suit :

- 348 h pour le cursus instrumental
- 31h pour l'initiation (éveil, parcours)
- 51h pour l'EAC¹²
- 12,5 h pour l'accompagnement des pratiques amateurs
- 12 h pour des missions de référent (Conseil pédagogique) et autres

L'observation d'un panel d'écoles de musique du département¹³ confirme la richesse de l'offre en initiation (éveil et parcours découverte) et montre l'effort de l'école sur les dispositifs d'EAC.

A contrario, sur l'enseignement spécialisé (les cursus instrumentaux), le temps d'enseignement est inférieur à la moyenne et se rapproche du volume minimal constaté.



DISPOSITIF	Nbr d'HEURES hebdomadaires	Public touché
Cours Instrumentaux	269	531 (+ 100 élèves uniquement en pratique co)
Pratiques Collectives	65,5	
Culture Musicale	13,5	
Parcours Découverte	19,5	68
Éveil	11,5	105
Fanfare au collège	13	90
Interventions en milieu Scolaire	38	1850
Direction des Orchestres Amateurs	12,5	150
Partothèque	2	
Conseil Pédagogique / Coordination / Autre	10	

¹² EAC - Education artistique et culturelle - ici IMS et Fanfare des collèges

¹³ EM Territoriale Carquefou, EM Territoriale St Sébastien, EM Territoriale Orvault, EM Pontchâteau, CRC Rezé, CRC St Herblain, CRC Chateaubriand, CRI Cap Atlantique, EM Associative Vertou, EM Associative Coueron

CYCLE INITIATION	CURSUS INSTRUMENTAL	EAC (IMS / Collège)
Max : 3,6 h hebdo Min : 0,8 h hebdo Moyenne : 2,2 h hebdo EM Sèvre et Loire : 3,6 h	Max : 57,1 h Min : 41,4 h Moyenne : 48,4 h hebdo EM S&L : 42 h	Max : 13,2 h Min : 0 h Moyenne : 4,4 h hebdo EM S&L : 5,9 h

Chiffres pour 100 élèves inscrits -

En résumé :

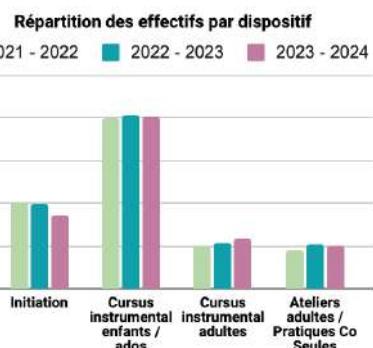
- Une maquette horaire qui évolue chaque année pour tenir compte d'ajustements liés aux recrutements
- Dimensionnement d'origine globalement respecté (452h initialement, 454,5 h aujourd'hui dont 10h en plus pour l'intégration de nouvelles communes au dispositif d'IMS)
- Un volume d'heures complémentaires annuel indispensable pour la réalisation de projets ponctuels
- Une marge de manœuvre qui se réduit d'année en année
- Des moyens importants consacré à l'éveil et à l'EAC
- Le cursus instrumental bénéficie de moyens plus réduits, comparativement aux établissements similaires du département

II. ENSEIGNEMENT SPECIALISE

1. LES DIFFERENTS DISPOSITIFS

Le projet pédagogique de l'école distingue plusieurs dispositifs selon l'âge et le type de pratique :

- **Initiation** : pour les jeunes enfants (de 1 an jusqu'au CE2) // jardin, éveil et parcours découverte
- **Cursus** : Apprentissage instrumental, à partir du CE2 // également ouvert aux adultes
- **Ateliers et Pratiques collectives « hors cursus »** : chœurs et autres pratiques sans prérequis instrumental ou pratique amateur encadrée pour des adultes possédant déjà un solide niveau instrumental.



Un léger fléchissement des effectifs d'initiation (cela touche essentiellement les parcours découverte) et une tendance à l'augmentation des adultes inscrits en cursus instrumental est identifié.

2. QUELQUES CHIFFRES CLES

L'école de musique, c'est 24 disciplines instrumentales enseignées, 60 cours de pratique collective, 4 dispositifs d'initiation (jardin, éveil, éveil musique et danse, parcours découverte), une école largement ouverte aux adultes (25 % des effectifs), des liens forts avec les orchestres amateurs du territoire qui intègrent les grands élèves. Elle compte :

- 570 élèves inscrits en pratiques collectives pour 65,5h de cours // Taux d'encadrement : 8,7 élèves/h
- 530 élèves en cursus instrumental pour 269h de cours // Taux d'encadrement : 1,97 élèves/h
- 67 élèves en parcours découverte pour 19h de cours // Taux d'encadrement : 3,5 élèves/h
- 105 élèves en éveil pour 11,5h de cours // Taux d'encadrement : 9,1 élèves/h

Après la fusion et la période COVID, les effectifs se stabilisent et le taux de remplissage est conséquent dans la majorité des dispositifs (98% en instrument, 96% en éveil), à l'exception des parcours découvertes (80%).

En cursus instrumental, le temps de face à face pédagogique hebdomadaire (cours instrument, pratique collective et culture) s'élève à :

- En 1^{er} Cycle - 1h30 à 2h
- En 2nd cycle (collégiens) - 2h15 à 2h45
- En 2nd cycle (lycée) - 1h30 à 2h

Ces chiffres sont inférieurs aux préconisations du SNOP¹⁴ (2 à 4h en 1^{er} cycle et 3 à 4h en 2nd cycle) et corroborent l'analyse comparative sur le département (42h hebdomadaire de cours contre 48,4h en moyenne).

Si l'impact est minime sur le 1^{er} cycle, il est nettement plus significatif sur la suite du parcours. La manque de consistance de l'offre pédagogique proposée ne permet pas d'attendre les objectifs d'une pratique amateur autonome et exigeante. Ces profils d'élèves sont incités à s'orienter vers d'autres établissements, notamment le conservatoire de Nantes et vers les filières CHAM (collège) et Option Musique / S2TMD (lycée).

3. LES ELEVES / USAGERS

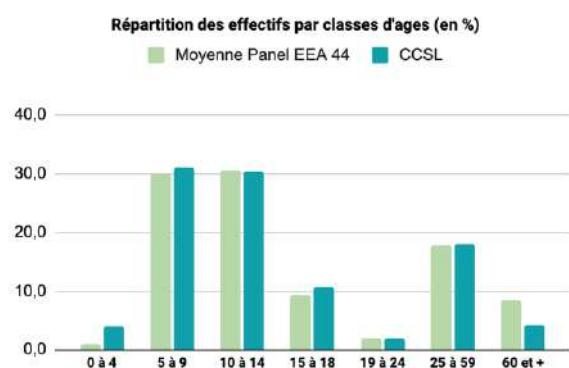
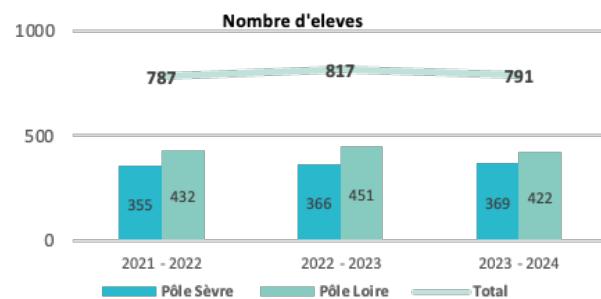
Bien que l'objectif initial mentionnait 850 élèves, les effectifs se sont stabilisés à 800 (soit 650 familles) et s'il reste une marge de manœuvre pour accueillir plus d'élèves, c'est uniquement en parcours découverte et sur les pratiques collectives adultes hors cursus (Chœurs, Percussions africaines, Batucada, ...) – les autres dispositifs sont pratiquement complets. Chaque année, une 50aine de demandes d'inscription sont refusées faute de place.

Chaque année, un renouvellement de 25% des effectifs est observé.

Les usagers sont majoritairement des femmes (58%), un chiffre que l'on retrouve dans les autres établissements du département.

Il en va de même pour la répartition par classe d'âge. Les enfants sont les plus nombreux malgré un très fort fléchissement pour les lycéens et étudiants (priorisation des activités, orientation, éloignement pour études, etc...).

A noter que 4,2 % des élèves de maternelle et CP du territoire fréquentent les cours d'éveil, que 8,2 % des élèves du primaire (à partir du CE1) suivent un parcours découverte ou cursus. Ce chiffre redescend à 7% pour les collégiens. Au vu des effectifs des classes, il faut s'attendre à une baisse progressive des effectifs dans les années à venir. En effet, en 2023, le territoire compte 700 élèves en CM2 tandis qu'ils ne seront plus que 575 dans 7 ans.

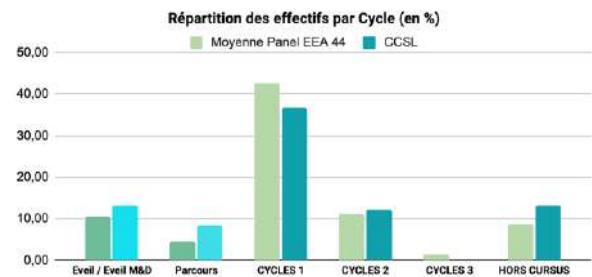


¹⁴ Schéma national d'orientation pédagogique

4. REPARTITION PAR CYCLE / PAR FAMILLE INSTRUMENTALE

REPARTITION PAR CYCLE

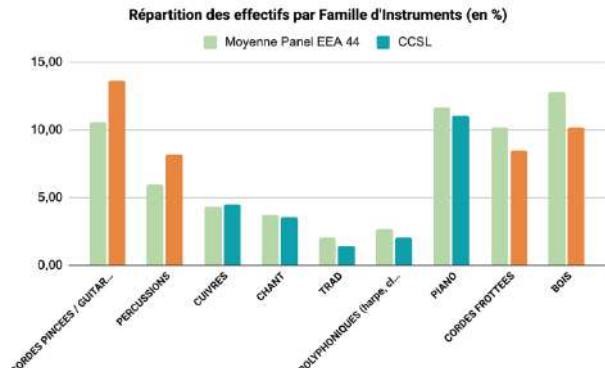
Les cursus instrumentaux sont organisés en 2 cycles (entre 3 et 5 ans), mais l'établissement ne propose pas de 3^{ème} cycle. Ce 3^{èmes} cycle reste souvent l'apanage des gros établissement et/ou conservatoires classés. Avant la fusion en 2021, aucun des 3 établissements du territoire n'avait la taille adaptée et des effectifs suffisants pour que cette proposition soit pertinente.



Les chiffres des écoles du département confirment la richesse de l'offre en initiation. La répartition des élèves dans les différents cycles est, quant à elle, dans la moyenne des autres établissements.

REPARTITION PAR FAMILLE INSTRUMENTALE

L'école de musique propose 24 disciplines instrumentales, regroupées par grandes familles. La pratique collective occupant une place centrale dans le projet, il est indispensable d'être attentif à l'équilibre des effectifs dans les classes et de s'approcher ainsi des pratiques culturelles de référence selon l'instrument pratiqué - orchestre d'harmonie, orchestre à cordes, orchestre symphonique, chœurs, groupes de jazz et/ou de musiques actuelles amplifiées. Aujourd'hui, certains instruments sont surreprésentés alors que d'autres classes souffrent d'un trop faible effectif souvent lié à un manque de places disponibles : des classes en tension (harpe, clarinette, tuba), des classes à consolider (trompette, flute), des classes à développer (hautbois, cor, percussions, alto, contrebasse) et des classes à contenir (piano, guitare, batterie).

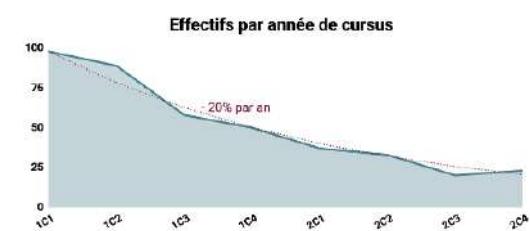


Une bonne répartition est garante de la consistance et de la pertinence des pratiques collectives proposées.

DUREE DES PARCOURS

Actuellement, l'ancienneté (depuis la 1^{ère} inscription) moyenne des élèves est de 4,6 ans pour les élèves en cursus. Pour autant, un nombre significatif d'élèves (notamment adultes) fréquentent l'établissement depuis plus de 10 ans.

Le taux de renouvellement annuel global (tous dispositifs confondus) s'élève à 25%. Dans les classes instrumentales, on observe une diminution d'environ 20% d'une année sur l'autre.



En résumé :

- Des effectifs stabilisés à 800 élèves avec un taux de renouvellement de l'ordre de 25%
- Une fréquentation des adultes en hausse // une baisse d'effectifs en parcours découverte
- Des classes instrumentales remplies à 98%
- Une répartition des effectifs par âge et genre dans la moyenne des autres établissements
- Une répartition des effectifs par cycle dans la moyenne des autres établissements
- Des déséquilibres dans les effectifs des différentes familles instrumentales
- Une offre d'enseignement d'Initiation quantitative et qualitative
- Une offre formation et un dimensionnement des cursus instrumentaux (temps de cours / taux d'encadrement) en deçà de la moyenne des autres établissements et des préconisations du SNOP
- Pas de 3^{ème} Cycle
- Une offre adulte à améliorer et à cadrer (durée des parcours)
- École inclusive, mais pas de dispositifs ni d'accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap
- Une marge de manœuvre sur la maquette horaire pour s'adapter aux évolutions de la demande ou du projet extrêmement réduite.

III. EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

1. L'EAC à L'ECOLE DE MUSIQUE

L'EAC désigne les dispositifs et actions destinés à permettre à chaque enfant / élève du territoire de

- S'initier au langage artistique,
- Développer et diversifier ses moyens d'expression à travers la pratique artistique
- Fréquenter les œuvres et aller à la rencontre d'artistes

L'école de musique déploie principalement deux dispositifs d'EAC sur le territoire : les interventions en milieu scolaire et les Fanfares au collège.

La collectivité a obtenu le label 100% EAC en 2023.

Plusieurs acteurs culturels du territoire sont investis dans des actions d'EAC (Champilambart et Lecture Publique notamment) mais aucune coordination à l'échelle de la communauté de commune.

2. LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Les IMS sont un dispositif cadre par le ministère de l'éducation nationale qui consiste en l'intervention de professionnels de l'enseignement artistique (Dumiste / DE danse) dans les classes pour l'acquisition de compétences spécifiques et la réalisation de projets artistiques.

La CCSL, par le biais de l'école de musique, propose un dispositif d'IMS aux 11 communes du territoire. Depuis 2023, toutes les communes sont inscrites dans le dispositif. Cela représente 21 écoles et 74 classes soit 1850 élèves touchés chaque année (1 élève sur 2 dans chaque établissement).

Des conventions passées avec l'Enseignement Catholique 44 et l'éducation nationale - académie Nantes précise les modalités d'intervention et de réalisation des projets (pas d'intervention en maternelle, 16 séances - 16 heures par an). Ces interventions représentent 37h hebdomadaires de face à face pédagogique et 1h de coordination. Elles sont réalisées par 5 intervenants.

Le dispositif est financé par les communes au prorata du nombre d'habitants (1,5 € par habitant en 2023 - budget global : 75 000 €). Ce budget couvre les heures d'interventions ainsi que « à côté » des projets : concerts scolaires, rencontres d'artistes, techniciens et musiciens sollicités pour accompagner les élèves, les projets.

L'ensemble des projets sont validés par une CLE (commission locale d'évaluation) qui réunit l'ensemble des partenaires (EN - Académie ; EC44, Élus, CCSL - École de musique) en juin.

Depuis 2021 avec l'évolution de la convention et l'élargissement aux 11 communes du territoire, ce dispositif est plébiscité par les établissements scolaires. Le temps de pilotage et de coordination s'en est vu fortement augmenter depuis la fusion (passage de 5 à 11 communes, de 25 à 75 classes).

3. LES FANFARES AU COLLEGE

Le dispositif Fanfare au Collège existe depuis plus de 15 ans dans 3 des 4 collèges du territoire (P.Abéard, Notre Dame, A.Mailloux). Projet de pratique et d'apprentissage instrumental en collectif, les objectifs sont les suivants :

- Faciliter l'accès à une pratique artistique,
- Renforcer les liens avec les établissements scolaires, les élèves, les familles
- Toucher et attirer de nouveaux publics.

La participation des élèves au projet Fanfare est gratuite (pas d'inscription payante, prêt des instruments gratuit).

7 professeurs de l'école de musique interviennent dans ce dispositif, pour un volume de 12h par semaine.

En 2023, plus de 90 collégiens participent à la Fanfare de leur établissement. Chaque année, quelques élèves issus des Fanfare rejoignent les classes instrumentales de l'école de musique.

Le cout annuel du projet est estimé à 25 000 € et comprend les heures d'intervention et l'entretien des instruments.

Depuis 3 ans, le dispositif est monté en puissance avec un projet annuel de rencontre artistique (master-class) et de concert qui viennent compléter le dispositif. Ce projet est inscrit au PCT et bénéficie de financements complémentaires de la CCSL, du département et de la DRAC.

La Fanfare des Collèges (les 3 fanfares regroupés) se produit une ou deux fois par an sur le territoire lors d'évènement tout public fédérateurs (Fête de commune, Fête de la Musique, Festival Brass Pagaille, ...).

Ce dispositif, bien que rodé, réclame une coordination importante (coordination pédagogique, gestion du parc instrumental, coordination des rencontres artistiques).

En résumé :

- Un large public touché
- Des dispositifs plébiscités
- Une charge de travail - pilotage, coordination conséquente
- Pas de coordination EAC

IV. L'ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES AMATEURS

« La pratique artistique en amateur constitue la finalité de l'apprentissage pour la majorité des élèves.

Les écoles de musiques constituent sur leur aire territoriale un pôle ressource pour les pratiques des amateurs sous toutes leurs formes. Les écoles s'impliquent dans l'accompagnement artistique, pédagogique et technique des structures de son territoire qui portent cette pratique ou y contribuent. » (SNOP - 2023)

La pérennisation du dispositif d'accompagnement des orchestres du territoire faisait partie des priorités lors de la fusion en 2021 et la feuille de route fixait comme objectif de « **définir le projet sur les pratiques amateurs** ».

ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS MUSICALES

La situation actuelle résulte directement de la fusion. Les différents partenariats ont été repris en l'état :

- 4 associations bénéficient d'une convention qui comprend : mise à disposition locaux, mutualisation du parc instrumental et mise à disposition du directeur musical (prise en charge du salaire à hauteur de 25%)
- 1 association bénéficie d'une convention de mise à disposition gratuite des locaux
- 1 association a un statut ambigu : dans le cadre d'une pratique collective mais activités de diffusion en parallèle, hors cadre école
- 1 association est utilisatrice des locaux via le dispositif « locaux de répétition »

D'autres associations musicales identifiées expriment aujourd'hui le souhait de bénéficier d'un accompagnement et de nouer un partenariat avec l'école de musique.

Les mises à disposition des directeurs artistiques aux 4 associations représentent 390h annuelles (12,5h hebdomadaires) et plus 200 musiciens bénéficiaires. Ces 4 associations contribuent à l'animation de territoire en organisant une douzaine d'évènements par an. Ces mises à disposition représentent un coût global de 17 500 € - dont **75%** sont refacturés aux associations musicales.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE REPETITIONS :

L'école de musique met à disposition des groupes de musiques amplifiées du territoire des espaces de répétition. Depuis la période COVID et la fusion la situation a sensiblement évoluée et certains équipements sont peu ou plus du tout utilisés.

- Espace de la Gare - Le Loroux
- Salles du Pôle Loire
- Salle Beillevaire - St Julien de Concelles - (en théorie espace partagé avec Boc Asso, en pratique plus utilisé par l'école de musique depuis 2021)

En 2023, 12 groupes ou ensembles répètent dans les locaux mis à disposition chaque semaine (soit 99 musiciens : 6 groupes amateurs, 1 orchestre, 2 groupes, 2 projets portés par des membres de l'équipe).

Le changement dans la gestion de la salle Beillevaire en 2021 (salle dorénavant allouée à Boc'Asso) a eu un impact significatif sur l'offre de l'école et la fréquentation par des groupes. Redirigé vers les salles du Pôle Loire, la gestion est moins simple (salles souvent occupées par des cours), les groupes ont moins d'autonomie (pas de répétition en soirée possible par exemple) et les espaces doivent être partagés avec les cours.

Pour l'instant, un tel dispositif n'a pas été mis en place sur le Pôle Sèvre.

Par ailleurs, on constate un vieillissement des usagers musiciens de musiques actuelles amplifiées sur le territoire.

ACCOMPAGNEMENT DES GROUPES ET PROJETS :

L'accompagnement des groupes et projets amateurs en musiques actuelles était un axe fort de l'école de musique associative. Depuis 2020, cette mission n'a pas été poursuivie. Aujourd'hui l'établissement n'est plus identifié sur le territoire comme établissement ressource. Il y a probablement un travail à mener sur l'évolution des pratiques (notamment en musiques actuelles) et les compétences et outils mobilisables pour répondre aux demandes des musiciens d'aujourd'hui ainsi qu'une étude de terrain (recensement des acteurs, des pratiques et des besoins).

PRATIQUES AMATEURS ADULTES ENCADREES :

Enfin, de nombreux adultes, qui possèdent déjà un bagage musical, fréquentent l'école de musique non pas pour apprendre, mais pour pratiquer, dans un contexte de pratique collective encadrée. Aujourd'hui, l'offre de

l'école de musique évolue (dès la rentrée 2024) pour une meilleure prise en compte de ces attentes et un meilleur accompagnement des élèves adultes : nouvelle organisation des cursus instrumentaux adultes et des pratiques collectives

En résumé :

- Une politique d'accompagnement à construire (besoins, objectifs, dispositifs et moyens humains et matériels)
- Beaucoup d'attente de la part d'associations qui ne bénéficient d'aucun accompagnement
- Perte dommageable de la gestion d'un local de répétition
- Un travail à mener sur l'évolution des pratiques, les compétences, outils et équipements mobilisables pour répondre aux demandes
- Une offre de pratique adultes encadrées (pratiques collectives) en cours d'évolution.

V. L'ACTION CULTURELLE - LA DIFFUSION

L'action culturelle, ce sont tous les projets, actions et événements mis en œuvre en lien avec l'enseignement et l'accompagnement : concerts et auditions d'élèves, Master class, conférences, rencontres et résidences d'artistes, concerts professionnels. L'action culturelle est un vecteur essentiel de l'ancrage territorial de l'école : formation à l'art par l'art, diversification des publics, valorisation des prestations d'élèves et des amateurs, rayonnement de l'établissement et de la collectivité sur le territoire et au-delà.

QUELQUES CHIFFRES

Pour l'ensemble des projets, l'école dispose d'un budget de 9000 € par an. Certains projets sont inscrits au programme opérationnel du PCT et bénéficient ainsi de financements complémentaires de la DRAC et du département. En 22-23, le budget global d'action culturelle s'est ainsi élevé à 21000 €

L'ensemble des actions menées permet de toucher un large public : ~ 4000 personnes pour les concerts d'élèves en interne et plus de 1500 personnes pour les concerts hors les murs. 57 évènements publics ont été organisés sur la saison 22-23.

Toutefois, la jauge des auditoriums des 2 pôles (< 160 personnes) ne permet pas toujours d'accueillir un public aussi large que possible/souhaité.

Actuellement malgré une activité conséquente, les moyens humains / des compétences (technique, régie, accueil, communication) sont sous-dimensionnés au regard de l'activité.

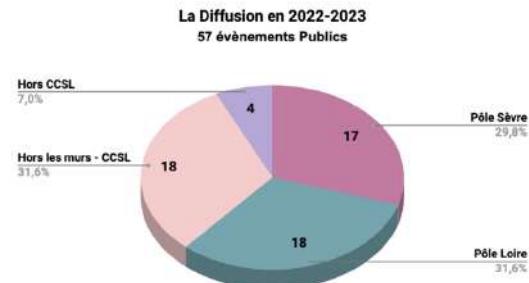
MASTER CLASS - RENCONTRES ARTISTIQUES - CONCERTS PROFESSIONNELS

En 2022-2023, l'école a accueillis 3 groupes professionnels sur plusieurs actions : master class avec les élèves de l'école, 5 concerts tout publics et 4 concerts scolaires, mais ces actions restent marginales.

Ces actions sont plébiscitées par l'équipe enseignante, les professeurs et plus largement les usagers.

En résumé :

- Un grand nombre d'évènement sur l'année
- Des évènements déployés sur l'ensemble du territoire
- Jauge des auditoriums parfois insuffisante
- Pas de saison de concerts professionnels



6. DIAGNOSTIC

Février 2024

A. CONTEXTE ET METHODOLOGIE.....	3
I. CONTEXTE	3
II. FEUILLE DE ROUTE.....	3
III. METHODOLOGIE	4
B. DIAGNOSTIC.....	5
I. L'OFFRE	5
II. LES PRATIQUES AMATEURS.....	6
III. LE RAYONNEMENT	7
IV. L'ACCESSIBILITE.....	8
V. LA STRUCTURATION	9

A. CONTEXTE ET METHODOLOGIE

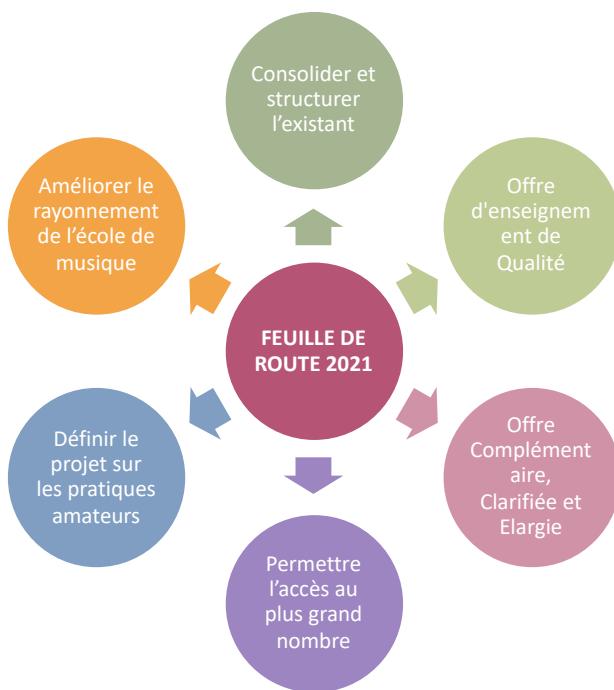
I. CONTEXTE

- **Janvier 2021 :** Vote de la fusion des écoles de musique avec reprise en régie
 - Une feuille de route en 6 axes
- **Septembre 2021 :** 1^{ère} rentrée
- **De sept 2021 à. Aujourd'hui :** Mise en œuvre opérationnelle
 - Organisation
 - Structuration
 - Fonctionnement
- **Décembre 2023 :** Etat des Lieux

II. FEUILLE DE ROUTE

Une feuille de route en 6 axes

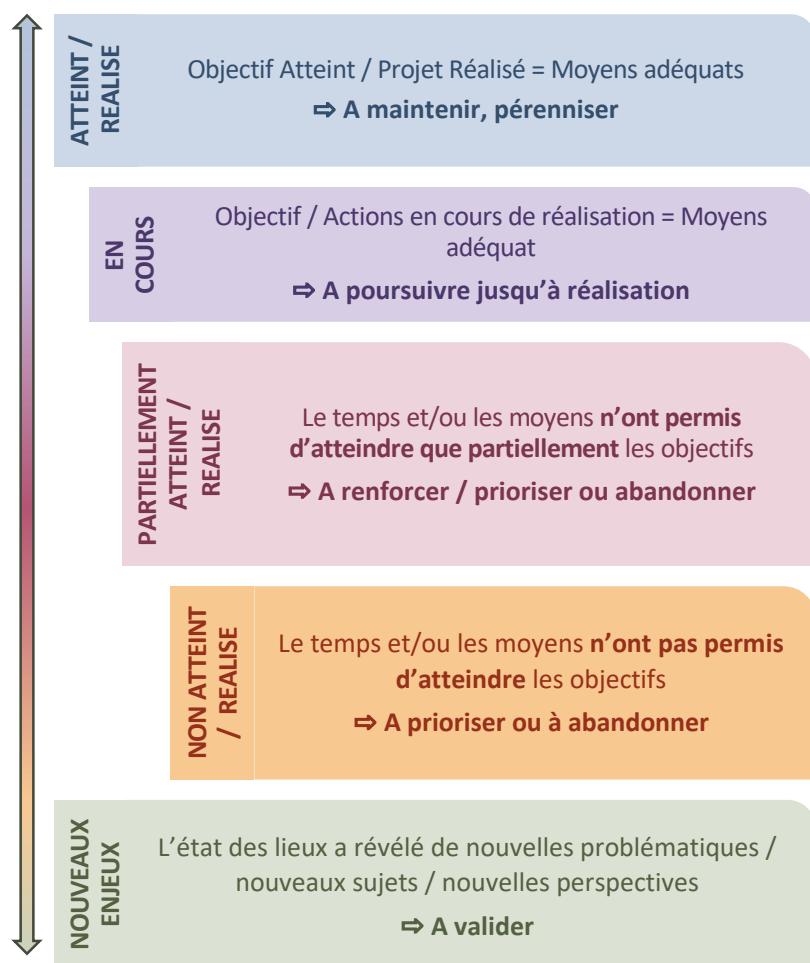
Lors du vote de la fusion des écoles de musiques du territoire et de la prise de compétence « enseignement artistique », le conseil communautaire a tracé une feuille de route en 6 axes de travail pour les premières années de fonctionnement du service, en cohérence avec la feuille de route du mandat 2020-2026.



III. METHODOLOGIE

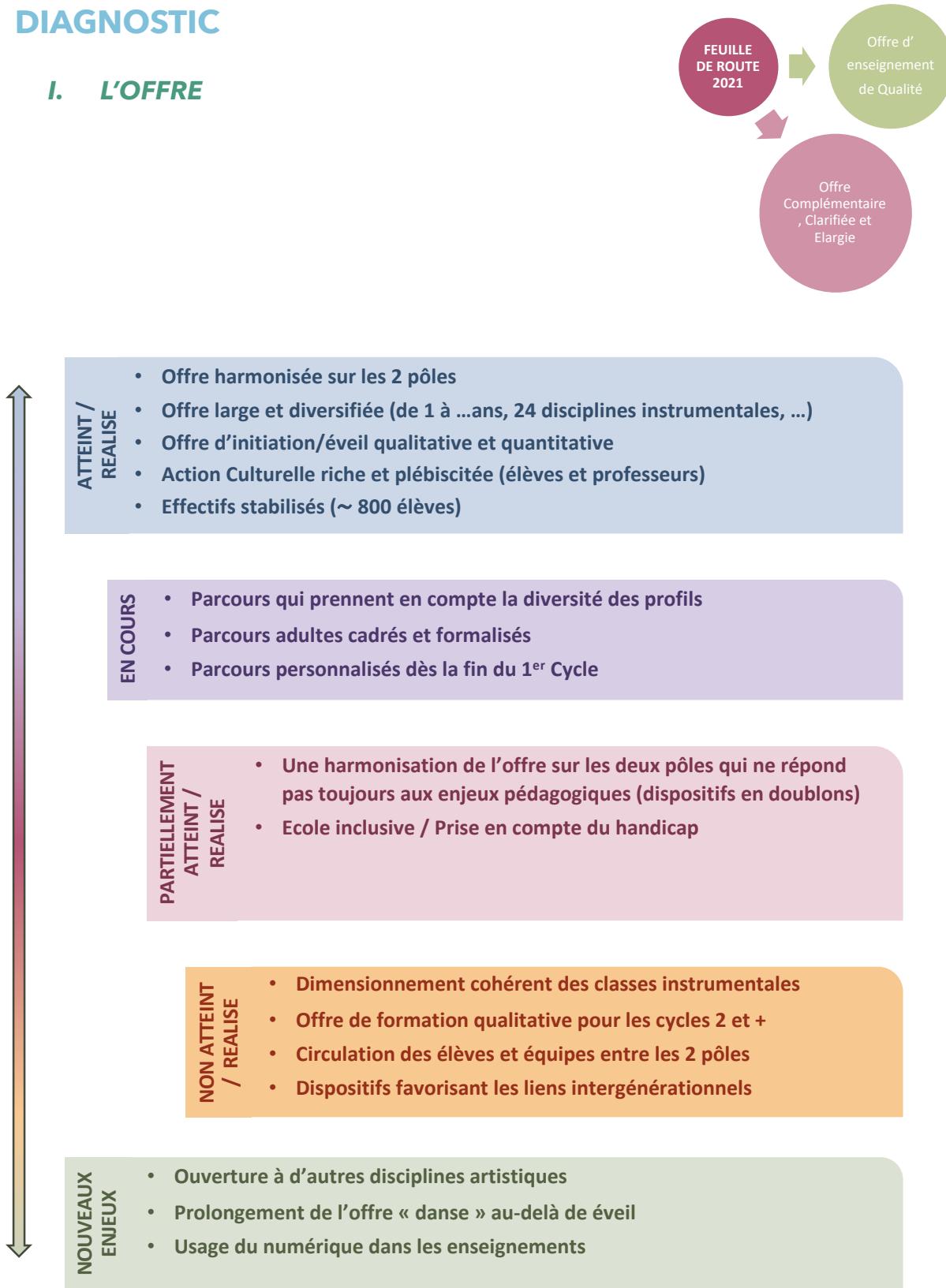
L'état des lieux réalisé fin 2023 a permis d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs / de réalisation des actions mises en œuvre pour répondre aux axes de la feuille de route initiale.

Les différents objectifs, actions ont été classés en 5 catégories. Le travail mené doit permettre de définir la politique territoriale pour l'enseignement artistique sur les prochaines années, d'identifier les objectifs et actions prioritaires, de déterminer une nouvelle feuille de route. Cette feuille de route sera le socle de prochain projet d'établissement.

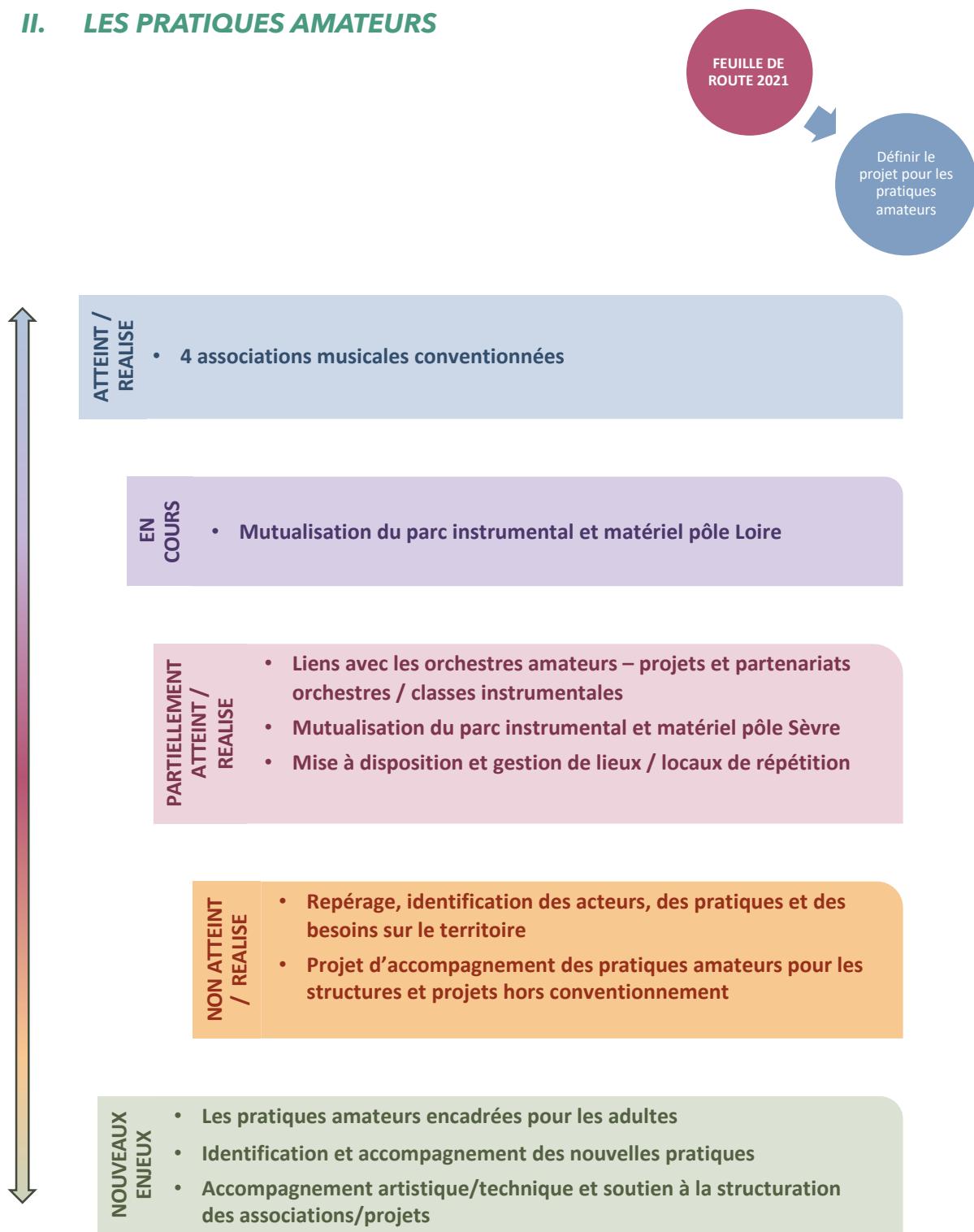


B. DIAGNOSTIC

I. L'OFFRE



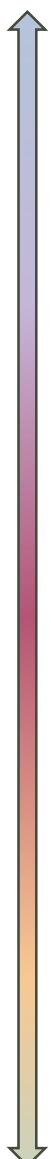
II. LES PRATIQUES AMATEURS



III. LE RAYONNEMENT



Améliorer le rayonnement de l'école de musique

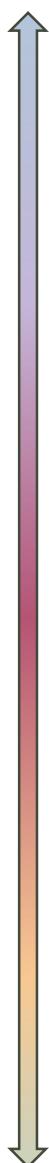


ATTEINT / REALISE <ul style="list-style-type: none"> • + de 60 évènements par an ouverts au public organisés par l'école de musique • rayonnement sur l'ensemble des communes du territoire
EN COURS <ul style="list-style-type: none"> • Communication autour d'une école « ouverte et accessible » • Rayonnement extraterritorial : plusieurs projets inter-écoles chaque année
PARTIELLEMENT ATTEINT / REALISE <ul style="list-style-type: none"> • Communication / visibilité pour les projets, évènements, diffusions • Identification de l'école comme établissement « ressource » • Concerts d'artistes professionnels • Partenariat avec les autres structures culturelles du territoire
NON ATTEINT / REALISE <ul style="list-style-type: none"> • Elargissement du public de spectateur / Ouverture <u>vers</u> de nouveaux public • L'école de musique comme « établissement culturel de proximité »
NOUVEAUX ENJEUX <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec les structures d'enseignement / de pratique artistique du territoire (danse, théâtre, cirque, arts plastique...) • Soutien et valorisation des projets artistiques des professeurs • Artiste en « résidence » de territoire (action culturelle) • Education artistique et culturelle : label 100% EAC et PEAC des élèves

IV. L'ACCESSIBILITE

FEUILLE DE
ROUTE 2021

Permettre
l'accès au plus
grand nombre



ATTEINT / REALISE	<ul style="list-style-type: none"> Interventions en milieu scolaire : 11 communes, 21 écoles, 1850 enfants chaque année Fanfare des collèges : 3 collèges, 90 jeunes
EN COURS	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture esthétique à la diversité des expressions artistique contemporaines
PARTIELLEMENT ATTEINT / REALISE	<ul style="list-style-type: none"> 1,7 % de la population inscrits à l'école de musique (2% nationalement) IMS : projets pluridisciplinaires, transversaux, thématiques communes, etc... Des actions à destination de tous les publics : scolaire (de la maternelle au lycée), publics éloignés, empêchés, ... Ecole du spectateur // spectacle scolaires
NON ATTEINT / REALISE	<ul style="list-style-type: none"> Offre adaptée aux personnes en situation de handicap Prise en compte des troubles des apprentissages (DYS)
NOUVEAUX ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité Géographique : proximité, mobilité, circulation Accessibilité Sociale : politique tarifaire Accessibilité Culturelle : ouverture à de nouveaux publics Inclusion, pris en compte du handicap

V. LA STRUCTURATION

